

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . . 25.00  
Etranger . . . . . 30.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>  
TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur : Emile KAËN

Adresse Télégraphique :  
DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :  
c/c 219.25, PARIS

## SOMMAIRE

# Renouvellement du Comité Central

NOTICES STATUTAIRES

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

## GROUPEMENT d'ACHAT CHARBONNIER

en faveur des ligueurs

**TOUS COMBUSTIBLES**

Conditions avantageuses aux Ligueurs  
qui voudront bien justifier de leur  
qualité en transmettant la commande à

**M. GARCIN**

8, rue Aug.-Lançon, Paris-13<sup>e</sup>

Téléphone : Gobelins 06-40

**Théo**  
Maison de confiance fondée en 1874  
150, B. Magenta - Paris  
TRUDAINE 06-08

GRAND CHOIX DE  
BIJOUX & DIAMANTS  
D'OCCASION

Achat et  
échange de tous  
bijoux

Remise de 10 % aux Ligueurs

### ALBERT AÉLION CONSEIL JURIDIQUE

Délégué près des Tribunaux Membre Honoraire de la Chambre  
Syndicale des Mandataires en vente de fonds de commerce  
et Industries en France

Membre de l'Institut Juridique de France  
VOUS PROCÈS ET RECOURS EN FORFAIT

Téléph. PROVENCE 41-75  
R. C. Seine 411.250

3, Rue Cadet - PARIS (9<sup>e</sup>)

ADROBEN  
TAIN (DROPE)  
CATALOGUE FRANCO

ARTICLES  
POUR  
OTILIONS

INSIGNES  
FLUORETTES  
ETIQUETTES  
ARTICLES  
PAPETERIE  
FLUORETTES

A consulter avant vos achats

## COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs  
des conditions spéciales

### BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél.: Tru. 05-02.)  
Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 0/0.

### ORTHOPÉDIE

— Abramini, 9, rue Cadet, Paris (Pro. 81-94). Béquilles,  
Bandages brevetés, Ceintures ventrières, Bas à varices,  
Corsets, Gânes, Prothèse. Rem. 10 %.

### SIÈGES

— Les Sièges Constant, 6, boulevard Voltaire, Paris-XI<sup>e</sup>.  
(Tél.: Roq. 10-04). Fauteuils grand confort 50 0/0 moins cher.

### VÊTEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél.: Pro. 77-09.)  
Le beau tailleur, strict, sur mesures. Remise 10 0/0.

### LIQUEURS

— D. Simon et Cie, Gérardmer (Vosges). Spécialité de  
framboise, mirabelle, kirsch, quetch de pays. Expédition  
par bonbonnes cinq litres, départ gare.

### VINS ET CHAMPAGNE

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.)  
Champagnes Côte-d'Or, la b. 11,50, C. B. 12 50 par 25 l.  
départ gare.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-  
et-Loire). Grands vins d'Anjou, Coteau du Layon. Vin blanc  
et rosé en cercles et en bouteilles.

— Thomazeau Henri, viticulteur à Doué-la-Fontaine  
(Maine-et-Loire). Vins d'Anjou, Coteaux du Layon, en cer-  
cles et en bouteilles, remise aux ligueurs. Représentants  
sérieux demandés dans toute la France.

### POMPES FUNÈRES

— Entreprise de Pompes Funèbres et Marbrerie Schneé-  
berg, 43, rue de la Victoire. Trinité 88-56 et la suite (6 lig.)

## Les sièges CONSTANT

6, boulevard Voltaire — PARIS (11<sup>e</sup>)

Téléphone : Roquette 50-04

50 % moins cher

FAUTEUILS CUIR PATINE  
GRAND CONFORT

Formes nouvelles  
depuis ..... 175 fr.

Conditions spéciales aux Ligueurs

EXPOSITION UNIQUE

200 MODELES

La plus importante fabrique spéciali-  
sée dans la fabrication du siège de cuir Catalogue

ATELIERS ET EXPOSITIONS  
9, bd Voltaire, Paris-11<sup>e</sup>, Tél. Roquette 10 04

L franco

### TARIF DE PUBLICITE

La page de 188 lignes (25 x 16,5) divisible ..... 350 fr.  
La ligne en 7 (55 lettres ou signes) ..... 5 fr.

# CONGRÈS NATIONAL DE 1939

(MULHOUSE, LUNDI 17, MARDI 18 ET MERCREDI 19 JUILLET)

## Renouvellement du Comité Central

Conformément aux prescriptions de l'article 6 des statuts, un numéro spécial des *Cahiers* doit être consacré aux déclarations de candidature, une colonne étant réservée à chaque candidat, à l'exclusion de toute polémique.

C'est ce *Cahier* que nous publions aujourd'hui. Le Bureau de chaque Section est prié d'en donner connaissance à la Section avant le vote.

Les Sections y trouveront les notices qui nous ont été remises, soit par les candidats eux-mêmes, soit par ceux des ligueurs qui ont posé leur candidature. L'en-tête de chaque colonne donne le nom du candidat, et ses titres, avec l'indication « membre sortant » s'il appartient au tiers renouvelable du Comité Central.

\* \* \*

*Ces notices sont précédées d'une liste générale des candidatures qui reproduit la liste envoyée par circulaire à toutes les Sections. Cette liste a été dressée en conformité des prescriptions statutaires. Elle indique, pour chaque candidat : 1° son nom ; 2° sa fonction ; 3° s'il est membre sortant ; 4° entre parenthèses et en majuscules, l'organisme qui a posé sa candidature. (Comité Central ou Fédération de... ou Section de...).*

Cette liste et les notices doivent, aux termes des statuts, constituer la seule mention qui puisse être faite des candidatures auprès des Sections.

*En conséquence, toute autre recommandation publique d'un candidat, sous quelque forme que ce soit (circulaire proprement dite, journal, bulletin de Section ou de Fédération, etc.), est formellement interdite, sous peine d'annulation.*

Nous demandons aux Sections, **DANS L'INTERET COMMUN DE TOUS LES CANDIDATS ET DE CHACUN, et pour l'application loyale des dispositions statutaires, DE NOUS SIGNALER IMMEDIATEMENT TOUT ENVOI DE BULLETINS, CIRCULAIRES, JOURNAUX, RECOMMANDATIONS, SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, QUI PARVIENDRAIT A LEUR CONNAISSANCE.**

\* \* \*

Il est rappelé que les Sections ont à élire — sur les bulletins qu'elles ont reçus à cet effet — **18 MEMBRES RESIDANTS et 7 MEMBRES NON RESIDANTS.**

# LISTES DES CANDIDATS

## I. MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

Victor **BASCH**, professeur honoraire à la Sorbonne, membre sortant (Comité Central).

Georges **BORIS**, directeur de la « Lumière », membre sortant (Comité Central).

J. **BRENIER**, président de la Ligue de l'Enseignement, membre sortant (Comité Central).

Marc **CASATI**, professeur agrégé de l'Université, membre sortant (Comité Central).

Mme Suzanne **COLLETTE-KAHN**, professeur agrégée de l'Université, membre sortant (Comité Central).

Francis **DELAISI**, économiste, membre sortant (Comité Central).

Jean-Noël **DURAN**, avocat à la Cour, vice-président de la Section de Paris-VII<sup>e</sup> (Sections de Paris-VII<sup>e</sup>, Villeneuve-sur-Yonne).

Georges **GOMBAULT**, journaliste, membre sortant (Comité Central).

Pierre **GUEUTAL**, professeur à l'E. P. S. de Versailles, président d'honneur de la Fédération du Loiret, membre sortant (Comité Central et Fédération du Loiret).

Th. **JOINT**, professeur de lycée en retraite, président d'honneur de la Fédération de la Vendée, membre sortant (Comité Central et Section de Saint-Cloud).

Jean **KREHER**, avocat à la Cour d'Appel, vice-président de la Section de Paris-V<sup>e</sup> (Sections de Paris-V<sup>e</sup>, Paris-XIX<sup>e</sup> Amérique).

Paul **LANGEVIN**, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, membre sortant (Comité Central).

MM.

Eugène **LE GUEVEL**, instituteur honoraire, président d'honneur de la Fédération du Morbihan (Fédérations du Finistère et du Morbihan, Sections de Ploermel, Pontivy, Vannes, Riec-sur-Belon).

Emile **LISBONNE**, président du Conseil général de la Drôme, ancien ministre, membre sortant (Comité Central).

Marius **MOUTET**, député de la Drôme, ancien ministre (Comité Central).

**PRUDHOMMEAUX**, secrétaire général de la Fédération des Associations françaises pour la Société des Nations, membre sortant (Comité Central).

Paul **RIVET**, professeur au Museum, membre sortant (Comité Central).

Albert **SEROL**, député de la Loire, ancien ministre, membre sortant (Comité Central).

Dr **SICARD DE PLAULOLES**, professeur au Collège libre des Sciences sociales, membre sortant (Comité Central).

Eugène **TOZZA**, avocat à la Cour d'Appel, président de la Section de Paris-VII<sup>e</sup> (Section de Paris-VII<sup>e</sup>).

Mme Madeleine **VERNET**, écrivain (Section de Levallois-Perret).

Maurice **VIOLETTE**, ancien ministre (Comité Central).

Mme Andrée **VIOLLIS**, journaliste, membre sortant (Comité Central).

SOIT 23 CANDIDATS POUR 18 SIEGES A POURVOIR

## II. MEMBRES NON RÉSIDANTS

MM.

Dr Pierre-Raymond AMOUROUX, lieutenant-colonel en retraite, président de la Fédération de la Haute-Garonne (Fédération de la Haute-Garonne, Sections de Toulouse, Bazège).

BERNARD-ANDRE, professeur E. P. S., secrétaire de la Fédération de la Somme (Fédérations de la Somme et du Nord, Sections de Cambrai, Lille, Frévent, Bruay, Abbeville, Doullens, Amiens).

Marcel BIDEGARAY, ancien secrétaire général de la Fédération des Cheminots, membre sortant. (Section de Bayonne).

René CHATEAU, député de la Charente-Inférieure, membre sortant.

DAMALIX, instituteur honoraire, membre sortant.

DARMANDRAIL, avocat, secrétaire de la Fédération des Basses-Pyrénées, président de la Section de Pau (Sections de Bedous, St-Jean-de-Luz).

DEMONS, inspecteur primaire à Carcassonne, membre sortant.

Georges DUBOIS, professeur honoraire, président de la Fédération de la Seine-Inférieure, président de la Section de Bihorel (Fédération de la

Seine-Inférieure, Sections de Sotteville-les-Rouen, Neufmarché, Dieppe, Aumale, Rouen, Cambrai).

Marc FAURE, professeur à l'École industrielle et commerciale de Casablanca, membre sortant.

JOBARD, instituteur, président de la Fédération de la Moselle, vice-président de la Section de Metz (Section de Metz).

Claude LEWY, avocat, maire d'Orléans, président de la Fédération du Loiret (Fédération du Loiret, Section de Pierrefitte).

Henry NONY, professeur, président de la Fédération du Puy-de-Dôme, président de la Section de Montferrand (Sections de Clermont-Ferrand, Chamalières, Montferrand, Courpière, St-Dier-d'Auvergne, Issoire, Olliergues, Saint-Anthème, Billom, Volvic, Riom, Thiers, Glat, Puy-Guil-laume, Saint-Gervais-d'Auvergne).

Paul RONIN, journaliste, président de la Fédération de la Loire, président de la Section de Saint-Etienne (Section de Saint-Etienne).

Maurice THIOLAS, avocat, député, président de la Fédération de la Haute-Loire (Section de Langeac).

Pierre VAILLANDET, député, premier adjoint au maire d'Avignon, président de la Fédération du Vaucluse, président de la Section d'Avignon (Fédération du Vaucluse, Section d'Avignon).

SOIT 15 CANDIDATS POUR 7 SIEGES A POURVOIR

## Ordre du jour du Congrès

I. Rapport moral.

II. Rapport financier.

III. Le problème de la Paix : la doctrine des Droits de l'Homme peut-elle encore servir de règle pour l'organisation de la vie internationale ?

Rapporteur : M. MAURICE VIOLETTE

IV. Modifications aux statuts : 1° Répartition rationnelle des membres non-résidents du C. C. (modalités). ; 2° Les personnes qualifiées pour ester en justice au nom de la Ligue ; 3° Le caractère, suspensif ou non, d'une dissolution de Section en cas d'appel devant le Congrès.

Les rapporteurs seront désignés ultérieurement

# NOTICES

## I. CANDIDATS AUX SIÈGES DE MEMBRES RÉSIDANTS

**VICTOR BASCH**

*Professeur honoraire à la Sorbonne*  
*Président de la Ligue*  
Membre sortant

Ligueur, rien que ligueur, depuis toujours et pour toujours.

**GEORGES BORIS**

*Directeur de la Lumière*  
Membre sortant

Collaborateur du *Progrès Civique*, devint en 1923 secrétaire général du *Quotidien*.

Quitta ce journal avec A. Aulard et Ferdinand Buisson en novembre 1926.

Fonda en mai 1927, avec les anciens collaborateurs du *Quotidien*, la *Lumière*, dont il est, depuis sa création, le directeur. A mené personnellement dans ce journal d'importantes campagnes : campagne commencée en 1928 sur la Banque de France et les Régents, campagne contre la corruption et pour la réforme de la presse, etc...

Rapporteur du problème de la Presse au Congrès d'Amiens de la Ligue des Droits de l'Homme en juillet 1933.

Directeur du cabinet Léon Blum, ministre du Trésor, en mars-avril 1938. A pris une part active à l'élaboration du programme financier présenté par le second gouvernement Léon Blum.

Auteur du *Problème de l'Or* et de la *Révolution Roosevelt*.

En présentant en 1938 la candidature de Georges Boris, le Comité Central rappelait que c'est sur le rapport magistral présenté par lui que le Congrès d'Amiens unanime a voté les dispositions sur la presse qui, intégralement insérées au programme du Rassemblement populaire, ont servi de principes directeurs au premier gouvernement de Front populaire. Lorsqu'après la mort de Roger Salengre il a déposé son projet sur la réforme de la presse. Mutilé par le Sénat, le projet inspiré par la Ligue est resté lettre morte : sur un second rapport de Georges Boris, devenu membre du Comité Central, le Congrès d'Avignon a décidé de livrer une nouvelle bataille pour l'assainissement de la presse.

Dans cette bataille, qui est en cours, la réélection de Georges Boris prend un caractère symbolique.

**J. BRENIER***Président de la Ligue de l'Enseignement***Membre sortant**

Né à Vienne (Isère), fils d'un cordonnier artisan et l'aîné de cinq enfants. A la mort de son père, petit employé à 10 fr. par mois, puis tisserand : à 15 ans, conduisant un métier, il gagne 4 francs par jour pour 11 heures de travail.

A 17 ans, il est le secrétaire d'un Comité de résistance ouvrière aux prétentions patronales ; à l'issue du conflit, les ouvriers l'emportent, mais Brenier est renvoyé.

Le 1<sup>er</sup> mai 1904, Brenier est élu conseiller municipal de Vienne, dont il devient maire en 1906.

Député en 1910, sénateur en 1924, Brenier se consacre surtout aux réformes sociales et aux œuvres laïques. Écarté du Parlement (janvier 1933) par la coalition des conservateurs et des cléricaux, Brenier est élu en mai 1934 président de la Ligue française de l'Enseignement, en remplacement de François-Albert. Dès lors, toute son activité se confond avec celle de la grande organisation laïque dont il est l'âme.

Militant infatigable et désintéressé de la démocratie laïque et sociale, adhérent à la Ligue des Droits de l'Homme depuis de longues années, J. Brenier, dès son entrée au Comité Central, a fait adopter, sur un rapport d'une ardente éloquence, la résolution unanime d'Avignon sur la défense laïque.

**MARC CASATI***Professeur au Lycée Janson de Sailly***Membre sortant**

Marc Casati, né à Lyon en 1900. Études à Lyon. Licence, diplôme et agrégation d'histoire et de géographie. Professeur aux lycées de Constantine (1924-25), de Guéret (1925), de Tournon (1927-1928), de Grenoble (1928-1929), de Saïgon (1929-1933), de Beauvais (1934-1935), de Janson de Sailly (octobre 1935).

Activité politique et syndicale en France et en Indochine. Articles dans différents journaux et revues.

Président de l'Union des fonctionnaires de Cochinchine. Collaborateur à la revue « Indochine ».

Action en faveur de la liberté d'opinion et d'association pour les fonctionnaires coloniaux. Action en faveur de la réorganisation de notre système colonial et de l'octroi des réformes nécessaires promises depuis longtemps aux indigènes.

Remis à la disposition de la métropole, pour son action syndicale, politique et journalistique en Indochine.

Élu en tête d'une liste de protestation aux élections municipales de 1933 à Saïgon. Élu maire de Saïgon pour apporter en France la protestation de la majorité de la population française et indigène contre les méthodes du gouvernement général.

Action en France en ce sens en 1933-34-35.

Maintenu en France, malgré l'action des organisations coloniales et françaises.

Syndicaliste, n'appartient à aucun parti politique.

Élu membre non résident du Comité Central en 1935.

Considère qu'après l'échec du Front populaire, dû au manque d'audace révolutionnaire dans la période décisive de l'été 1936 et aux divisions des partis, la Ligue des Droits de l'Homme doit se dresser résolument contre la politique de militarisation qui écrase financièrement le pays, qui entraîne l'abandon des réformes sociales et la perte graduelle des libertés politiques, et réclamer une politique résolument pacifique à l'extérieur, car l'intérêt des travailleurs est de refuser leur adhésion à toute politique de préparation à la guerre, leurs intérêts étant en opposition avec ceux des impérialismes qui acheminent l'Europe vers une effroyable catastrophe.

## SUZANNE COLLETTE-KAHN

*Agrégée de l'Université*  
*Professeur de lycée à Paris*  
 Membre sortant

Militante du syndicalisme universitaire, ancienne secrétaire adjointe de la Section L.D.H. de Reims, ancienne vice-présidente de la Fédération de la Marne, élue au Comité Central en 1931, Suzanne Collette-Kahn s'est particulièrement attachée :

- à la défense de l'enseignement laïque et des droits civiques des fonctionnaires ;
- à la lutte contre le fascisme international ;
- au rapprochement des peuples libres pour l'organisation de la paix suivant les principes de la Société des Nations.

C'est dans cet esprit qu'elle s'est étroitement associée à l'action de la Ligue dans le Rassemblement populaire, comme à son effort pour l'Espagne républicaine. Elle a été l'une des secrétaires du Comité d'accueil aux enfants espagnols, présidé par Victor Basch et Léon Jouhaux.

\* \* \*

Elle estime qu'à l'heure présente, où tant de dangers menacent la démocratie et la paix, le devoir de la Ligue est, plus que jamais :

- 1° De rassembler tous les républicains, sans distinction de parti, pour la défense des libertés publiques et des conquêtes sociales ;
- 2° De poursuivre et d'accentuer son action quotidienne en faveur des victimes de l'injustice et de l'arbitraire, plus nombreuses à mesure que la réaction s'étend en Europe ;
- 3° De propager, en collaboration avec les Ligues-sœurs, les principes de la Déclaration des Droits, trop souvent ignorés, reniés ou bafoués ;
- 4° D'opposer sans cesse la vérité aux mensonges de presse et de gouvernement ;
- 5° De travailler inlassablement, pour le salut de la paix, à rendre impossibles les entreprises de violence et à susciter, selon la conception commune à la Ligue et au Président Roosevelt, la coopération internationale dans le désarmement simultané et contrôlé.

## FRANCIS DELAISI

*Economiste*  
 Membre sortant

Ancien élève de la Sorbonne (diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie), journaliste (membre du Conseil d'administration du Syndicat national pendant dix ans).

Economiste : nombreux voyages d'enquête de Chicago à Vilna et d'Oxford à Belgrade.

Très activement mêlé à l'action pour la Fédération européenne, aux côtés de Coudenhove-Kalergi, puis de M. Emile Borel, — très souvent rapporteur dans les Congrès de l'Union des Associations pour la S.D.N., a exposé les résultats de ses enquêtes et annoncé la crise économique dans *Les deux Europes*, en 1929.

A dénoncé le premier les activités du Comité des Forges et des marchands de canons : *L'affaire de l'Ouzza* (1909), *La guerre qui vient* (1911), *Le patriotisme des plaques blindées* (1914). La Ligue des Droits de l'Homme a publié son étude plus récente sur les *Industries de guerre et Industries de paix* (1932).

N'a pas cessé de dénoncer (en les décrivant) les puissances d'argent : *La Démocratie et les Financiers* (1911), *Le Pétrole* (1920), *Les contradictions du Monde Moderne* (1925), *La bataille de l'or* (1933).

Vient de faire paraître une nouvelle étude : *La Banque de France aux mains des 200 familles*, éditée par le Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes.

A fait de nombreuses conférences dans les Sections de la Ligue, à Paris et en province.

J'estime que, dans la crise décisive qui va s'ouvrir, la Ligue peut et doit jouer un rôle de premier plan, si — se soustrayant jalousement aux influences divergentes des partis politiques — elle sert de trait d'union entre les forcés ouvrières organisées dans la C.G.T. et les classes moyennes de plus en plus ruinées et mécontentes.

Voilà le rassemblement auquel, à mon avis, le nouveau Comité Central devra donner tous ses efforts. C'est dans ce sens précis que je comprendrai mon mandat, si les ligueurs veulent bien me le renouveler.

**JEAN-NOEL DURAN***Avocat à la Cour,**Vice-président de la Section de Paris-7<sup>e</sup>*

Né en 1882, à Clarac (H.-P.). A l'école jusqu'au certificat d'études. Soldat en 1904. Resté au régiment. Admis à la retraite en 1935 comme capitaine du génie. A fait la guerre 1914-18. Deux blessures. Médaille militaire. Légion d'honneur. Croix de guerre.

Pendant la campagne, a suivi des cours d'E. P. et P. S. (1). En 1920, a été admis à l'Ecole du Génie, d'où il sort officier. Nommé à Paris.

En 1922, obtient une dispense de diplômes scolaires pour faire sa licence en Droit, qu'il obtient en 1924. Continue à parfaire son intellectualité depuis, en fréquentant surtout les conférences dans les milieux laïques et philosophiques et à la L. D. H. Possède les meilleures références de travail studieux et sérieux.

Références à la Ligue : Ligueur depuis 1915. En 1919, a contribué à former la Section de Strasbourg et en 1920 celle de Paris-7<sup>e</sup>, où il milite toujours avec entrain et dévouement. Continue son activité en faisant de fréquentes conférences.

Depuis 1922, est délégué suppléant ou titulaire à la Fédération de la Seine; a assisté comme délégué à plusieurs Congrès de la Ligue.

En 1932-1933, a organisé plusieurs voyages à Cocherel, pour commémorer l'homme de la Paix, A. Briand.

Président de la 7<sup>e</sup> Section des Anciens Combattants F. N. C. R.

Fondateur principal du groupe des « Amis du Lt-colonel Dumoulin », dont il est l'actif propagandiste.

Depuis 1931, membre fondateur et secrétaire du Patronage laïque des 7<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

En 1934, a dû cesser son activité de ligueur et de laïque militant, par suite de dénonciations malveillantes faites par des Croix de Feu à l'autorité militaire, à cause de ses idées libres et républicaines.

Depuis 1923, a fait de nombreuses conférences dans les Sections de la Ligue, dans les milieux laïques et philosophiques.

Duran est un type d'autodidacte travailleur, studieux et volontaire. Il est une application de la devise : *Labor improbus omnia vincit*; courageux et robuste, se donne avec ardeur et enthousiasme pour toutes les causes destinées à combattre l'injustice et à faire triompher la vérité. Caractère indépendant, fier et droit.

(1) Enseignement primaire et primaire-supérieur.

**GEORGES GOMBAULT***Journaliste**Membre sortant*

Georges Gombault est essentiellement « ligueur ». Dans la notice que publiaient les *Cahiers*, lors du dernier renouvellement du Comité Central, il était dit :

« Au temps de l'Affaire Dreyfus, Georges Gombault fut des étudiants de Sorbonne qui soutinrent leurs maîtres, luttant pour la Justice et la Vérité. Jeune ligueur, il collabora avec Francis de Pressensé, soit pour la préparation de certaines de ses interventions parlementaires, soit à la *Vie socialiste*. Il débuta à l'*Aurore*.

« Georges Gombault n'a jamais cessé de combattre la réaction politique ou sociale. Il a toujours préconisé — bien avant que le danger fasciste ne fût menaçant — l'union de toutes les forces démocratiques. Il a toujours considéré la Ligue, en dehors et au-dessus des partis, comme le lieu de rencontre de toutes les gauches.

« Ce souci de barrer la route à la réaction par le rassemblement des défenseurs de la liberté et de la paix, a inspiré les campagnes que Georges Gombault a menées dans les journaux de gauche où il collabore, particulièrement à la *Lumière* (Pierre du Clain) et à la *Franca de Bordeaux* (L'Homme des Pas-Perdus). »

Dans la presse et à la Ligue, Georges Gombault s'en est tenu à la ligne de conduite, ainsi définie il y a trois ans. Son attitude au cours de la crise de septembre, son obstination à combattre, dans ses articles et ses conférences, l'hiléro-fascisme, lui ont valu les plus grossiers outrages et les pires calomnies des feuilles d'extrême-droite. Il n'est point de meilleure démonstration de sa fidélité à l'esprit et à la tradition de la Ligue.

Georges Gombault est solidaire des décisions du Comité Central depuis trois ans. Il a donné son approbation à la politique que celui-ci a définie dans l'ordre extérieur ou intérieur.

Si les ligueurs veulent bien lui renouveler leur confiance, Georges Gombault continuera de soutenir les mêmes thèses et de préconiser, compte tenu des circonstances, les mêmes solutions. Il s'acquittera de son mandat comme devant, en luttant avec la même ardeur pour la sauvegarde de la démocratie dans tous les domaines.

**PIERRE GUEUTAL**

*Professeur à l'École primaire supérieure  
de Versailles*

*Président d'honneur de la Fédération du Loiret*

**Membre sortant**

A présidé la Fédération du Loiret de 1921 à 1938. A son arrivée, la Fédération comptait 5 Sections et 450 membres ; elle groupait à son départ 53 Sections et 3.733 ligueurs.

Membre non résidant du Comité Central depuis 1927.

Rapporteur au Congrès de Nancy (1934) sur l'article 6 des statuts (élections au Comité Central).

Comme président de la Fédération du Loiret, a pris une part considérable à la lutte contre le fascisme : a notamment publié et fait répandre le premier récit véridique sur le 6 février.

**TH. JOINT**

*Président d'honneur  
de la Fédération de la Vendée*

**Membre sortant**

Le Comité Central et la Section de Saint-Cloud que j'ai l'honneur de présider depuis quelques mois, demandent aux ligueurs de transformer mon mandat de non-résidant, mandat que j'exerçais depuis six ans, en celui de résidant.

Je ne veux pas imposer à mes collègues la lecture d'une longue profession de foi :

Je reste fidèle aux traditions de la Ligue et souhaite que notre association, dans l'union étroite de tous ses membres, intensifie ses efforts pour la défense de la justice, de la vérité et de la paix.

Parmi les problèmes qui préoccupent la Ligue, je suis :

Pour le maintien du Front populaire barrant la route au fascisme ;

Pour un Parlement qui ne se laisse pas manœuvrer par le pouvoir exécutif réalisant une politique de régression sociale ;

Pour la nationalisation de l'enseignement, l'école laïque étant toujours, à mon avis, et suivant l'expression d'un de nos grands hommes d'Etat, « la pierre angulaire de la République » ;

Enfin et surtout, pour l'organisation rapide d'une Conférence internationale chargée de donner aux peuples angoissés cette paix juste et durable à laquelle ils aspirent tous.

**MARIUS MOUTET***Avocat à la Cour d'Appel de Paris**Député de la Drôme**Ancien ministre**Président de la Section de Romans*

Membre de la Ligue depuis sa fondation ; il a appartenu dès le début à la première Section créée en 1898, celle de Lyon.

Peu après, il devenait conseil juridique de la Ligue et il l'est resté jusqu'à son élection au Comité Central, en 1918.

Successivement président de la Section de Lyon et de la Fédération du Rhône, il est actuellement président de la Section de Romans (Drôme).

Conseiller général du Rhône et conseiller municipal de Lyon, député du Rhône en 1914, il est aujourd'hui député de la Drôme.

Marius Moutet a été mêlé à toute la vie de la Ligue, il n'a cessé de prendre une part essentielle à ses Congrès et aux débats du Comité Central.

Avocat, il a soutenu les causes que défendait la Ligue : il a été, notamment, avec Demange et Moro-Giafferri, le défenseur de M. Caillaux devant la Haute-Cour.

A la Chambre, spécialisé dans les questions coloniales, il a porté devant les commissions et à la tribune les dossiers de la Ligue.

Membre de la Commission des Affaires étrangères, il y soutient, pour la défense et l'organisation de la paix, la doctrine de Pressensé, dont il a été, à Lyon, le collaborateur, le confident et l'ami.

Défenseur des proscrits politiques, il a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi élaborée en collaboration avec les conseils juridiques de la Ligue et dont le vote soustrairait les étrangers au régime de l'arbitraire policier.

Ministre des Colonies dans les deux cabinets Léon Blum et dans le cabinet Chaumemps, Moutet est resté au pouvoir l'homme qu'il était dans sa vie militante. Son action gouvernementale, hardie et humaine, s'est inspirée des principes mêmes de la Ligue.

Son accession au pouvoir l'ayant statutairement écarté du Comité Central, le Congrès de Dijon l'y a ramené comme membre honoraire. Le Comité demande aujourd'hui aux Sections de lui rendre les droits de membre résidant.

**J. PRUDHOMMEAUX***Secrétaire général de l'Association de la Paix par le Droit et de la Fédération française des**Associations pour la Société des Nations**Membre sortant*

Dreyfusard de la première heure, il signe, le troisième, en 1898, la pétition en faveur du colonel Picard, coupable aux yeux de ses chefs, d'avoir défendu l'Innocent. Agrégé de l'Université (1896), docteur ès-lettres (1907), il a consacré à la cause de la paix entre les peuples une activité que 4 années de mobilisation, du 2 août 1914 au 28 décembre 1918, n'ont même pas interrompue.

En avril 1887, il avait fondé avec cinq camarades, élèves comme lui du lycée de Nîmes, l'*Association de la Paix par le Droit*, qui a célébré à Nîmes l'an dernier le 51<sup>e</sup> anniversaire de sa création. Secrétaire général depuis l'origine, il n'est pour ainsi dire pas un seul des numéros des deux périodiques mensuels de cette Association : *La Paix par le Droit* et les *Peuples Unis*, auquel il n'ait collaboré.

En novembre 1918, il est, avec Albert Thomas et Ferdinand Buisson, un des trois signataires de l'appel qui donne naissance à l'*Association Française pour la Société des Nations* dont Léon Bourgeois reçoit la présidence, et dès le premier jour, il accepte les fonctions de secrétaire général qu'il exerce encore. Militant toujours sur la brèche, il a pris part aux principales manifestations nationales et internationales du mouvement pour la paix par l'arbitrage et pour la S. D. N.

Après le pacifiste, le ligueur. J. Prudhommeaux sollicite pour la quatrième fois de ses collègues l'honneur de les représenter au Comité Central, où il a été appelé sur la recommandation de Ferdinand Buisson et d'Alphonse Aulard.

Il a donné aux *Cahiers* une vingtaine d'articles sur les questions internationales ; présidé comme délégué du Comité Central une quinzaine de Congrès départementaux ; participé à une dizaine de Congrès nationaux ; répondu une quarantaine de fois, comme conférencier, aux appels des Sections de la Ligue.

Membre résidant du Comité Central, il en a, depuis sa première élection, suivi les séances avec cette assiduité laborieuse à laquelle les ligueurs, non sans raison, attachent de plus en plus de prix.

En 1936, il a eu l'honneur d'être appelé à succéder, comme secrétaire général de la *Fédération internationale des Ligues*, au regretté César Chabrun, et il a pris part en cette qualité aux Congrès de Luxembourg et de Paris.

**PAUL RIVET***Professeur au Muséum***Membre sortant**

Né le 7 mai 1876, à Wasigny (Ardennes).

Professeur au Muséum national d'Histoire naturelle.

Président-fondateur du Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes.

Conseiller municipal de Paris, premier élu du Front populaire.

Fait partie de la S.F.I.O. depuis dix-neuf ans.

**ALBERT SEROL***Député de la Loire**Ancien ministre**Président honoraire**de la Fédération de la Loire**Président de la Section de Roanne***Membre sortant**

Albert Sérol a adhéré à la Ligue dès sa fondation. Président de la Section de Roanne depuis près de trente années, il a réorganisé la Fédération de la Loire, qu'il préside depuis le 30 septembre 1924.

Avocat au barreau de Roanne depuis 1898, il fait, dès cette époque, de nombreuses conférences sur la coopération, sur le féminisme, sur la paix par le droit et sur tous les grands problèmes qui attirent l'activité de la Ligue.

Ancien combattant au 157<sup>e</sup> R. I. pendant la guerre.

Premier adjoint au maire de Roanne de 1908 à 1911, il est élu maire et conseiller général en 1919. Il exerce encore aujourd'hui ces fonctions sans interruption.

Élu député en 1924, il est, en 1934, désigné comme président de la Commission de législation civile et criminelle de la Chambre, où il a toujours été maintenu par la confiance de ses collègues. Il a encore présidé, à la Chambre, en juin 1936, la Commission spéciale chargée d'élaborer l'importante législation sociale, proposée par le Rassemblement populaire, dès son accession au pouvoir : congés payés, contrat collectif, semaine de quarante heures.

Élu membre du Comité Central en 1937, Albert Sérol a été considéré comme démissionnaire (art. 6 des statuts) quand il a été appelé par Léon Blum à devenir ministre du Travail dans son second ministère (mars 1938). On sait avec quelle haute conscience, quel souci de concilier les droits des travailleurs et les intérêts de la nation Albert Sérol s'employa à régler les conflits du travail dans la région parisienne. On sait aussi sous quelle coalition le cabinet de Front populaire dont il faisait partie succomba.

Cessant d'être ministre, Albert Sérol redevenait rééligible au Comité Central. Les Sections, en l'y ramenant, lors du dernier renouvellement, ont manifesté leur estime pour un collègue qui, par l'activité et la dignité de sa vie, par la puissance de son intelligence et de sa parole, par la noblesse de sa pensée, a partout fait honneur à la Ligue.

**D<sup>r</sup> SICARD DE PLAUZOLES**

*Professeur  
au Collège libre des Sciences Sociales  
Directeur de l'Institut Alfred Fournier  
Secrétaire général du Conseil Supérieur  
d'Hygiène sociale  
Vice-président de la Ligue  
Membre sortant*

Né le 12 janvier 1872.

Adhérent à la Ligue des Droits de l'Homme en formation, le 2 avril 1898

Président de la Section du Gros-Caillou 1901-1903 et du VII<sup>e</sup> arrondissement de Paris 1903-1905.

Président de la Section du XVII<sup>e</sup> arrondissement depuis 1913.

\* \*

Membre du Comité Central depuis le 6 juillet 1903.

Elu Vice-Président de la Ligue le 28 juin 1911. Démissionnaire en 1919.

Réélu Vice-Président le 27 décembre 1928.

\* \*

N'appartient à aucune Eglise, ni aucun Parti politique.

S'est consacré à l'enseignement et au progrès de l'hygiène sociale, à la défense du droit de l'homme à la vie saine, à la défense des droits de l'enfant, à la libération de la maternité, fonction sociale, à la protection de nos lignées contre les tares de dégénérescence, dont les principales causes sont l'alcoolisme et la syphilis, à la lutte contre l'organisation et l'exploitation de la prostitution.

**PROGRAMME**

Réaliser l'idéal de la Révolution.

Egalité civile, sociale et politique des Français et des Françaises.

Indépendance absolue de la Ligue à l'égard de tout gouvernement et de tout parti.

Accord avec tous ceux qui veulent la Liberté, l'Egalité, la Probité, la Fraternité et la Vérité.

Paix entre tous les hommes, entre tous les peuples, et avant tout, au-dessus de tout, la Liberté.

**EUGENE TOZZA**

*Avocat à la Cour d'appel de Paris*

*Président de la Section de Paris-VII<sup>e</sup>*

Eugène Tozza, avocat à la Cour d'appel, est né en 1883, à Paris. Fils d'une famille modeste, élève de l'école laïque, il a réussi, grâce à son intelligence et à sa ténacité, à poursuivre ses études de droit et à se faire inscrire, il y a vingt-huit ans, au barreau, où il n'a jamais renié son origine.

Ligueur de vieille date, président de la VII<sup>e</sup> Section, qu'il a su conduire, brillante et unie, dans cet arrondissement le plus réactionnaire de Paris, il a fait maintes fois ses preuves et on l'a vu, après le 6 février, combattre les manifestations fascistes du Palais et payer de sa personne au premier rang.

Très cultivé, Tozza s'est penché sur les problèmes philosophiques, à la suite de maîtres qu'il vénère, au premier rang desquels Renouvier. Mais la philosophie ne l'a pas éloigné des choses concrètes. Il a étudié avec passion Fourier et notre grand Proudhon.

Convaincu que les immenses progrès de la technique offrent aux hommes des possibilités illimitées, que l'abondance doit profiter au plus grand nombre, et non créer une misère nouvelle, il a soutenu la nécessité d'une répartition nouvelle du travail et des richesses; il a proclamé le Droit à la Vie. C'est le sens de toute son activité.

Mais le Droit à la Vie dépend lui-même de l'existence pacifique des peuples.

Parti sergent à la mobilisation et devenu officier, grand blessé, il a connu dans un bataillon de chasseurs toute l'horreur de la guerre et le prix de la paix, qu'il s'est juré de défendre, et il a apporté toute son autorité de combattant comme il l'apportait à défendre la liberté individuelle devant les tribunaux et les conseils de guerre.

Chaque génération fait son expérience de la vie. Tozza appartient à celle qui fut sacrifiée, à celle qui a subi les plus dures épreuves dans son esprit et dans sa chair. Éveillée à l'existence publique avec les âpres luttes de l'Affaire, alors qu'au début du 19<sup>e</sup> siècle tous les espoirs étaient permis, elle a connu, avec les palinodies, toutes les déceptions. Et cependant, il a conservé sa foi dans un avenir meilleur, celui que rêvent les jeunes qui se cherchent, avec lesquels il maintient un constant contact, espérant avec eux les voir maîtres de leur destin.

**MADELEINE VERNET***Ecrivain*

Née le 3 septembre 1878, au Houllme (Seine-Inférieure), consacre la première partie de sa vie à l'éducation des enfants de travailleurs. En avril 1906, fonda l'Orphelinat ouvrier, qu'elle dirigea jusqu'en 1923 avec son mari, Louis Tribier.

Après son départ de l'Orphelinat, elle se voua à la propagande pacifiste. En 1927, elle fonda la *Volonté de Paix*, association pour le désarmement et la suppression des armées permanentes. Elle fit de nombreuses conférences sur la question du désarmement, la revision des traités, et dirigea la publication de l'organe de *La Volonté de Paix*, qui dut cesser de paraître en 1936, à la suite d'une condamnation pour avoir protesté contre le service de deux ans.

Madeleine Vernet a écrit des livres pour la jeunesse, notamment trois volumes de « Contes pour la Paix », quelques romans, et depuis 1917, elle fait paraître une revue mensuelle, *la Mère éducatrice*, dont le but est de travailler au désarmement moral par la pacification des cerveaux. La thèse de Madeleine Vernet reste celle qui l'incita à fonder la « Volonté de Paix » : « La guerre n'est pas fatale, elle est l'œuvre de l'homme ; en conséquence, l'établissement de la paix est dans les possibilités humaines. C'est en faisant appel aux forces morales, à la volonté, à la persévérance, que les pacifistes obtiendront l'organisation de la paix dans le monde ».

**MAURICE VIOLETTE***Avocat à la Cour d'appel de Paris - Ancien ministre*

Né à Janville (Eure-et-Loir), le 3 septembre 1870.

Avocat à la cour d'appel de Paris.

Candidat républicain socialiste en 1898, dans l'arrondissement de Chinon, s'est désisté au profit du candidat radical, M. Leffet.

Elu député d'Eure-et-Loir en 1902, conseiller général du canton de Dreux en 1906, maire de Dreux en 1908, président du Conseil général en 1920.

Battu en 1919 par la liste du Bloc national. Réélu avec toute sa liste en 1924.

Elu sénateur en 1929, battu en 1938.

Au Parlement en 1912, pendant plusieurs années rapporteur de la commission des Colonies. Dénonce les scandales de l'Indochine et ceux des concessions en A.E.F., et spécialement soulève la grave affaire de la N'Goko Sangha.

A la commission de Législation civile, fait voter diverses lois, dont celle sur le salaire de la femme mariée et celle sur la légitimation des enfants adultérins.

Elu vice-président de la Chambre en 1914.

Pendant la guerre, à la commission de l'Armée, rapporteur de la question des fabrications d'artillerie. Intervient à cet effet dans les comités secrets.

Président de la commission d'enquête de Briey.

Ministre du Ravitaillement général en 1917.

Rapporteur général du budget de la Chambre en 1924.

Gouverneur général de l'Algérie en 1925, 1926 et 1927.

Ministre d'Etat en 1936, 1937 et 1938 dans les deux cabinets Léon Blum et dans le cabinet Chautemps.

A publié deux ouvrages :

*La N'Goko-Sangha* en 1913 ;

*L'Algérie vivra-t-elle ?* en 1930.

Elu membre du Comité Central en 1922. Son accession au pouvoir l'ayant statutairement obligé à démissionner, le Congrès de Dijon lui a marqué son estime en le nommant membre honoraire. Le Comité Central demande aujourd'hui aux Sections de lui rendre les droits de membre résidant.

**ANDREE VIOLLIS***Ecrivain et Journaliste***Membre sortant**

Etudes à la Sorbonne et à Oxford (licenciée ès-lettres).

Infirmière de 1914 à 1916 au front et dans les villes bombardées de Bar-le-Duc et Sainte-Menehould.

Ecrivain et journaliste (membre du Comité d'administration du Syndicat national des journalistes depuis 1923), elle s'est toujours efforcée, dans ses livres comme dans ses articles, de défendre les peuples opprimés, les masses laborieuses réduites à la misère ou à la pénurie, de combattre les injustices sociales et les répressions impérialistes.

Au cours de ces vingt dernières années, elle fit de nombreuses enquêtes dont plusieurs furent publiées ensuite en forme de livres, dans la plupart des pays d'Europe.

Dans l'Inde, qu'elle parcourut pendant cinq mois, elle conta cette « marche à la mer » de Gandhi, à laquelle l'administration britannique dut faire des concessions. (*L'Inde contre les Anglais.*)

En Chine, où elle se trouvait au moment de l'agression nipponne, puis au Japon, où elle passa plusieurs mois, elle dénonça l'impérialisme militaire japonais et les périls qu'il fait courir au monde. (*Le Destin de la Chine — Le Japon et son empire.*)

En Indochine, où elle a pu se renseigner sur place, elle a révélé les cruautés de la répression, les méthodes d'administration indignes d'un peuple démocratique, le refus aux indigènes des libertés les plus élémentaires. (*Indochine S.O.S. I*)

Elle fait partie depuis des années du « Comité d'annistie et de défense des Indochinois », de divers comités pour la défense des peuples coloniaux, pour celle des prisonniers politiques, pour l'aide aux réfugiés politiques, notamment aux Allemands et aux Espagnols.

Elle a passé cinq mois en Espagne républicaine et a lutté par la parole et par la plume pour que l'on porte aide et secours aux victimes de cette terrible guerre, imposée au gouvernement espagnol.

En France même, elle a toujours combattu contre le fascisme, pour l'extension des libertés, l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et en particulier des femmes et des enfants.

## II. CANDIDATS AUX SIÈGES DE MEMBRES NON-RÉSIDENTS

**D<sup>r</sup> RAYMOND AMOUROUX**

*Médecin lieutenant-colonel*

*Président de la Fédération de Haute-Garonne*

Né à Monflanquin (Lot-et-Garonne) exerçait la médecine dans ce département avant la guerre. Mobilisé le 2 août 1914, comme réserviste, est titularisé dans l'armée active en 1917.

Obligé de prendre une retraite anticipée en 1931 après les campagnes du Riff, en raison de blessures et maladies contractées sur divers fronts, milite depuis cette époque dans les éléments de gauche au Maroc et en France.

Elu à l'unanimité depuis deux ans à la Présidence de la Fédération de Haute-Garonne, a participé aux travaux des congrès fédéraux du Midi et à ceux du Congrès National. A été appelé cet hiver comme propagandiste par la Fédération du Maroc de la L.D.H.

Orateur vibrant, ennemi de toutes les injustices et de toutes les oppressions, le D<sup>r</sup> Amouroux a été désigné par sa Fédération pour poser une candidature de principe, en indiquant la nécessité de donner aux masses ouvrières et paysannes que constituent les ligueurs de province, une représentation plus équitable au sein du Comité Central.

### PROGRAMME

1<sup>o</sup> Défense plus que jamais nécessaire des principes de 1789 contre toutes les formes de la dictature.

2<sup>o</sup> Indépendance absolue, à l'égard de tous les partis, de la L.D.H. qui doit être le creuset dans lequel viennent collaborer tous les Groupements Républicains.

3<sup>o</sup> Représentation plus large des éléments provinciaux au sein du Comité Central, afin de réaliser une liaison plus intime et plus constante entre ce Comité et les militants de base.

**BERNARD-ANDRÉ**

*Professeur E.P.S.*

*Président d'honneur de la Section de Saint-Pol*

*Ancien Président de la Section d'Amiens*

*Secrétaire de la Fédération de la Somme*

Revenu de la guerre, comme d'autres, malade, grièvement blessé, instituteur puis professeur, entré à la Ligue en 1919, crée la Section de Saint-Pol, toutes les Sections du Ternois 1924 et 5 autres Sections du Pas-de-Calais. Passé à Amiens en 1926, vice-président en 1927, président en 1928, 10 fois vice-président ou président en 13 ans (les membres sortants du Comité ne sont pas immédiatement rééligibles), Secrétaire de la Fédération de la Somme, donne plus de 1.000 réunions, presque toutes pour la Ligue, dans le département, mais aussi dans le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aisne, l'Oise, la Seine-Inférieure, organise le Congrès d'Amiens 1933.

Journaliste, orateur, s'est fait connaître aux Congrès de Biarritz, Vichy, Paris, Amiens, Nancy, Hyères où il fut l'un des artisans de la motion d'unanimité. En 1934 fait d'Amiens la première ville de France où l'on réagisse révolutionnairement contre le coup d'Etat. Prend part aux grèves 1934-1938. Attaqué, diffamé, molesté, menacé dans sa carrière et dans sa vie, continue à encaisser avec le sourire. Homme d'extrême-gauche, se refuse à la lutte des partis à l'intérieur de la Ligue, comme à la cristallisation des tendances. N'est jamais pour les attermolements et les solutions de faiblesse. Croit qu'un ligueur doit toujours être prêt à risquer sa situation et sa peau. A toujours refusé les possibles mandats législatifs, non par dédain du parlementarisme, mais simplement pour se consacrer à la Ligue (présenté par Doullens, Abbeville, Amiens, Cambrai, Lille, Bruay, Frévent, les Fédérations du Nord, de la Somme).

**MARCEL BIDEGARAY***Cheminot retraité**Président de la Section de Bayonne***Membre sortant**

Bidégaray Marcel, né le 13 septembre 1875, entré à la Compagnie de l'Ouest en 1901, syndiqué, mène la campagne pour le rachat de l'Ouest.

En 1904, membre du conseil d'administration du Syndicat national et en 1908 secrétaire général du Syndicat national des Cheminots.

1910 grève, révocation et emprisonnement au régime commun.

Janvier 1917, fondateur de la Fédération Nationale des Cheminots et son secrétaire général jusqu'à 1924.

Après avoir participé à toutes les batailles sociales depuis 1902 et subi 4 révocations administratives, j'ai pris ma retraite de cheminot en janvier 1928, et me suis définitivement retiré à Bayonne.

Fervent laïque que je suis, j'ai participé aux batailles de la période du vote de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat et de son application 1902-1905. Avec la 14<sup>e</sup> Section de Paris, j'ai pris part à l'action menée par la Ligue au sujet de l'affaire Dreyfus.

Membre du Comité Central depuis 1910, je crois avoir toujours rempli mon mandat. Maintenant que je suis fixé à Bayonne, il m'est impossible d'être assidu aux réunions du Comité Central.

La Section de Bayonne a voulu que je sois son Président. J'ai accepté, estimant que la bataille continue, et que personne n'a le droit de s'y soustraire.

Je peux encore rendre des services au Comité et me rendre au moins quatre fois par an aux réunions du Comité Central prendre ma part de responsabilité dans la défense des libertés et de la République.

C'est pour ces raisons que je pose ma candidature pour le Comité Central comme membre non résidant.

Pour mon élection, je fais confiance à tous les ligueurs et notamment à ceux qui depuis 20 ans m'ont réélu, et d'avance je leur dit : Merci.

**RENE CHATEAU***Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure**Agrégé de Philosophie**Député de La Rochelle***Membre sortant**

Mon sentiment est que la Ligue, ces dernières années, a marqué une fâcheuse tendance à déchoir de sa haute mission, qui n'est pas de politique ordinaire, mais de jugement désintéressé et élevé au-dessus de tous les partis. Par exemple, il serait essentiel que « Les Cahiers » ne fussent pas trop semblables à un quelconque organe de parti où seule, une opinion officielle est ordinairement présentée et défendue. D'autre part, il serait plus essentiel encore que les préférences que la majorité du Comité Central peut avoir pour tels ou tels gouvernements en place ne la détournassent pas de dénoncer les fautes que ces gouvernements peuvent commettre et surtout quand ces fautes (paix sociale, « main tendue », glissement à l'Union Nationale), compromettent l'idéal de progrès, de laïcité et de paix auquel la Ligue est attachée.

Enfin, je désirerais que, quand il s'agit du grave problème de la paix, le Comité Central se souvint plus clairement de la mission pacifiante de la Ligue. Dénoncer les violences inexcusables de l'hitlérisme et du fascisme est, certes, dans la mission de la Ligue. Mais le principal devoir est surtout, pour la Ligue, de montrer, obstinément la voie de la paix, quand les spécialistes politiques et militaires, selon leur coutume, ne savent que glisser dans les ornières ordinaires de la guerre. Par conséquent, dénoncer l'alarmisme, les fausses nouvelles, les appels à la haine et dénoncer les militaristes inguérissables qui, comme en 1914, ne voient d'autre salut que dans le surarmement et le « bloc d'alliances », sans prévoir, à une résistance légitime à l'agression, la contre-partie de propositions de paix réelles et suffisantes, tel est le devoir de la Ligue. Le devoir de la Ligue est encore d'opposer aux solutions de force des solutions pacifiques, consistant en des négociations sur les problèmes démographiques, commerciaux, économiques et politiques qui divisent les peuples, et d'exiger des pouvoirs responsables qu'ils acceptent et qu'ils ne cessent de proposer ces négociations, en consentant à y contribuer pour un juste prix. En un mot, le devoir de la Ligue est de se souvenir que, des attentats commis contre les droits des hommes, la guerre est le seul contre lequel il ne puisse y avoir de recours.

**DAMALIX**

*Instituteur honoraire*  
*Président de la Fédération du Finistère*  
*Président de la Section de Quimper*

**Membre sortant**

Membre non résidant depuis trois ans, a assisté à toutes les séances plénières du Comité Central et aussi souvent que possible aux réunions bi-mensuelles.

Inscrit à la Ligue dès 1898, il a pris une part active à la défense de la laïcité, si fortement menacée dans cette région. Il collabore à toutes les œuvres sociales du département et lutte de toutes ses forces contre le fascisme et la guerre.

Vice-président de la Section de Quimper en 1925, il est élu président en 1926.

En 1929, sur l'invitation du Comité Central, il crée la Fédération du Finistère, dont il est le président depuis cette époque.

Elu conseiller municipal socialiste d'une liste commune de la banlieue de Quimper, en 1929, il est réélu en 1935.

Il est en outre président du Comité départemental du Front populaire créé le 14 juillet 1935.

**DARMENDRAIL**

*Avocat*

*Secrétaire de la Féd. des Basses-Pyrénées*  
*Président de la Section de Pau (1)*

(1) La notice de M. Darmendrail ne nous est pas parvenue.

**MAURICE DEMONS**

*Inspecteur primaire à Carcassonne*  
*Président de la Fédération de l'Aude*  
Membre sortant

**GEORGES DUBOIS**

*Professeur honoraire de lycée*  
*Docteur ès-lettres*  
*Agrégé d'histoire*

Membre de la Ligue depuis 1898 ;

Ancien président de la Section de Coutances (1911-1912) ;

A relevé la Section de Tourcoing et en a été le président de 1923 à 1929 ;

Président de la Fédération de la Seine-Inférieure depuis 1932 ; fondateur et président de la Section de Bihorel-lès-Rouen ;

A fait, dans la Manche, le Nord et la Seine-Inférieure, de nombreuses conférences, ayant notamment pour objet : « l'Organisation de la Paix et de la Laïcité ».

Approuve les motions votées par le Comité Central sur la politique extérieure ;

Estime qu'il y aurait lieu de mener une action vigilante pour la défense de l'Ecole laïque compromise, surtout dans l'ouest, par les menées cléricales, la pression des grands propriétaires, le recrutement trop restreint des maîtres et, parfois aussi, par l'insuffisance et le mauvais état des locaux scolaires.

**MARC FAURE**

*Professeur à l'École Industrielle  
et Commerciale de Casablanca*

*Président de la Fédération marocaine  
de la Ligue des Droits de l'Homme*

*Vice-Président de la Section de Casablanca*

**Membre sortant**

Né le 16 août 1901, à Brantôme (Dordogne).

La Fédération marocaine, en présentant pour la première fois son président Marc Faure aux élections pour le renouvellement des membres non-résidents du Comité Central, attire l'attention de tous les ligueurs sur l'importance des raisons qui lui faisaient solliciter leurs suffrages.

Au moment où le souci d'une répartition plus équitable *par région* des membres du Comité Central doit trouver une formule plus démocratique de représentation des ligueurs au sein de cet organisme directeur, les Sections d'outre-mer et en particulier celles du Maroc tenaient à voir accepter *leurs élus* compétents et mandatés pour défendre leurs revendications si souvent incomprises, oubliées et même déformées.

Le citoyen Marc Faure, candidat mandaté des Sections du Maroc, est entré au Comité Central, porté par les suffrages de tous ceux qui estiment que les ligueurs éloignés de Paris, qui font de lourds sacrifices et courent même des risques considérables pour notre idéal, doivent être capables de faire entendre leur avis par la voix d'un des leurs, membre du Comité Central.

Que les ligueurs qui renouvelleront à Marc Faure le mandat qu'il a reçu d'eux en 1938 en soient cordialement et fraternellement remerciés.

**FERNAND JOBARD**

*Instituteur public*

*Président fédéral de la Moselle*

*Vice-président de la Section de Metz*

Ma candidature a été posée par ma Section, pour attirer, une fois de plus, l'attention de tous les ligueurs sur la situation de l'école publique dans les départements recouvrés, 20 ans après leur désannexion. Si les Droits de l'Homme sont quelquefois méconnus dans les anciens départements, du moins y sont-ils proclamés ! En Alsace-Lorraine ils attendent même leur proclamation ! La liberté de conscience n'existe, en effet, ni pour les élèves, ni pour les maîtres des écoles publiques de nos provinces ! Les élèves sont groupés par confession dans des écoles séparées ; ils reçoivent obligatoirement en classe, chaque semaine, quatre heures d'enseignement religieux donné par le maître et, hors de classe, deux heures du même enseignement donné par le prêtre. Les sanctions prévues pour assurer la fréquentation scolaire obligatoire sont applicables intégralement à la fréquentation de l'enseignement religieux ! Les écoles normales sont confessionnelles également. Le concours d'entrée comporte des épreuves de religion. Un aumônier est affecté à chaque école normale catholique comme professeur de religion. La pratique du culte est obligatoire pour les élèves-maîtres (confession et communion comprises). Un élève-maître ne peut enseigner que s'il a reçu « la mission canonique » délivrée par l'évêque ! Aucune dispense de donner l'enseignement religieux n'est prévue pour les maîtres ! 1.600 à 4.700 classes de filles des écoles publiques de nos trois départements sont encore confiées à des congréganistes ! Les prêtres concordataires, fonctionnaires de l'Etat, sabotent impunément l'application de la circulaire Guy La Chambre sur les dispenses d'enseignement religieux pour les élèves !

La majorité de la population d'Alsace et de Lorraine ne veut plus de ce régime d'oppression des consciences. Ligueurs de toute la France, sentirez-vous enfin la nécessité d'appuyer notre action pour la libération de nos écoles ?

**CLAUDE LEWY***Avocat, Maire d'Orléans**Président de la Fédération du Loiret*

Ligueur depuis 12 ans, délégué fédéral à la propagande depuis 6 ans, j'entre dans ma 2<sup>e</sup> année de présidence de la Fédération du Loiret où m'a appelé la confiance de mes collègues.

Le haut rang où notre ami Gueutal, à qui nous conservons une amitié profonde et reconnaissante, avait porté notre Fédération lui avait assuré, dans la personne de son président, une représentation au Comité Central.

Nous lui avons demandé avec insistance de continuer jusqu'à présent à nous représenter au Comité Central et il avait bien voulu accepter.

Il s'est acquis ainsi un titre de plus à notre gratitude.

Mais la fixation définitive de son domicile à Paris constitue un obstacle absolu à ce que nous vous présentions à nouveau sa candidature — qui s'imposait de soi à nos propres suffrages et, nous l'espérons, aux vôtres — à un poste de membre non résidant.

C'est donc la question même de la représentation d'une des plus importantes Fédérations de France qui se posait.

C'est pourquoi il est apparu à tous mes collègues fédéraux que je devais, dans l'intérêt même de notre activité départementale, poser ma candidature.

C'est dans ces conditions très particulières que je n'ai pas cru devoir me dérober. Mon intention d'assurer entre nos populations et le Comité Central une liaison nécessaire se manifesterait dans le Loiret par une active propagande, et à Paris par une collaboration amicale et confiante.

**HENRY NONY**

*Professeur de l'Enseignement technique  
Président de la Fédération du Puy-de-Dôme  
Président de la Section de Montferrand*

Né en 1897. Mobilisé à 18 ans dans un régiment d'infanterie. A été blessé deux fois. A adhéré d'enthousiasme à la Ligue, en même temps qu'il consacrait son activité à la défense des droits matériels et moraux de ses camarades anciens combattants, pour lesquels il milite depuis plus de 16 ans.

A été successivement délégué à la propagande, président de la Section de Clermont-Ferrand. Depuis 1932, occupe les fonctions de président fédéral ; il est aussi président de la Section de Montferrand, lieu de sa résidence.

S'est attaché à maintenir Sections et Fédération dans l'esprit ligueur — confirmé par 40 ans d'existence — par un contact fréquent et le lien d'un bulletin fédéral, qu'il a réussi à créer. Les unes et l'autre jouissent dans le milieu auvergnat d'une réputation de haute moralité, de probité civique, de dévouement à la Justice et à la Démocratie.

Pense que la Ligue doit, plus que jamais, continuer à défendre son idéal, c'est-à-dire :

1° Dénoncer en toutes circonstances, tout abus de pouvoir, tout acte d'arbitraire, quel que soit le coupable et quelle que soit la victime ;

2° Rechercher la vérité, sans considération de personnes, sans préoccupations de partis et de tendances, sans souci d'opportunisme politique ;

3° Lutter pour le triomphe de son objectif essentiel, qui est la justice pour tous ;

4° Proclamer solennellement que la guerre ne peut résoudre aucun problème et ne peut créer la justice ; qu'elle est toujours un mal évitable.

En ce qui concerne le Rassemblement populaire — événement occasionnel dans la vie de la Ligue, où son désintéressement, son esprit de conciliation, son désir de justice ont été largement affirmés et approuvés — souhaite qu'à l'avenir, elle demeure étrangère à tout groupement où ses qualités propres se trouveraient opposées à des calculs utilitaires ou utopiques.

**PAUL RONIN***Journaliste**Président de la Fédération de la Loire  
Président de la Section de Saint-Etienne*

La Section de Saint-Etienne et les Sections du département de la Loire sont unanimes à présenter le citoyen Ronin comme candidat au Comité Central, en qualité de membre non résidant.

Le citoyen Ronin préside depuis plusieurs années avec autorité la Section de Saint-Etienne, qui est la plus forte Section du département de la Loire et une des plus importantes de France.

Au milieu d'une ville ouvrière soumise à des courants politiques divers et contradictoires, le citoyen Ronin s'est attaché, avec le concours de ses camarades, à faire de la Section de Saint-Etienne une Section forte et agissante englobant dans une commune volonté d'action démocratique tous les éléments républicains.

Paul Ronin est journaliste, membre du Syndicat national des journalistes.

Il a écrit plusieurs ouvrages d'économie politique et d'histoire, notamment *l'Ombre sur Rome*, ouvrage consacré à Mussolini et au fascisme.

M. Paul Ronin consacre une large partie de son temps à la propagande pour la Ligue des Droits de l'Homme et, presque chaque dimanche, il répand infatigablement les idées de la Ligue dans les villes et les campagnes, non seulement du département, mais encore de la région.

L'élection de Ronin au Comité Central sera la consécration d'une vie tout entière vouée à l'idéal démocratique et au rayonnement des idées de la Ligue.

Ce sera également un témoignage d'estime et de confiance pour la Section de Saint-Etienne et pour les Sections du département qui ont désigné unanimement le citoyen Paul Ronin comme candidat au Comité Central.

*(Notice fournie par la Section de Saint-Etienne.)*

**MAURICE THIOLAS***Avocat, Député**Président de la Fédération de la Haute-Loire*

Maurice Thiolas préside la Fédération de la Haute-Loire qu'il a reconstituée et qui, dans un milieu difficile, lui doit sa rapide progression.

Avocat, député, conseiller général, président d'une association de maires républicains, inscrit au groupe socialiste, secrétaire de la Chambre en 1936, il est secrétaire de la Commission des Affaires étrangères, a préconisé la « synthèse » d'une politique de fermeté et d'organisation pacifique et a été désigné comme rapporteur de la proposition de Conférence internationale.

Il a développé depuis 1933 diverses interpellations touchant la dissolution des ligues factieuses, la nationalisation des armes, la réorganisation de la justice, la politique extérieure.

Vice-président du groupe de défense laïque, secrétaire de la Commission des pensions et rapporteur du projet de retraite des secrétaires de mairie-instituteurs, il partage son activité entre la propagande de la Ligue, de son parti, et les tâches locales qui lui incombent comme seul élu républicain de son département.

**PIERRE VAILLANDET****Député****Président de la Fédération de Vaucluse**

Né à Versailles, le 13 mai 1888, appartient à la Ligue des Droits de l'Homme depuis 1916, successivement membre fondateur et trésorier de la Section de Rambouillet (S.-et-O.), secrétaire général de la Fédération de Seine-et-Oise ; d'octobre 1919 à octobre 1921, membre de la Section de Nancy (M.-et-M.) ; depuis octobre 1921, membre de la Section d'Avignon, secrétaire général et depuis 1932, président de cette Section, depuis plusieurs années, président de la Fédération de Vaucluse.

Etudiant des Facultés des lettres de Bordeaux, Paris, Nancy, depuis 1921 professeur de lettres à l'Ecole normale d'instituteurs d'Avignon.

Membre du parti socialiste, élu pour la première fois conseiller municipal, puis premier adjoint d'Avignon en mai 1925; depuis mai 1936, député de Vaucluse (arrondissement d'Avignon). S'est à la Chambre plus spécialement attaché aux questions d'enseignement et à la défense de l'Ecole laïque. Spécialisé dans l'étude de l'histoire révolutionnaire, a rapporté au nom de la Commission de l'Enseignement le projet de loi concernant la commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution, a fait adopter à l'unanimité le programme dressé par la Commission interministérielle d'organisation dont il est membre.

Elu en 1935 président du Comité de Rassemblement populaire, s'est — à l'intérieur de la Ligue — toujours efforcé de réaliser au-dessus des oppositions de partis, l'union entière de tous les démocrates.

A présidé, au nom de la Fédération de Vaucluse, à l'organisation du Congrès national d'Avignon (1938).

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### AU PRÉSIDENT ROOSEVELT

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 20 avril, exprime au Président Roosevelt, pour son message aux dictateurs d'Allemagne et d'Italie, la reconnaissance des hommes qui ne séparent pas l'attachement à la paix de l'amour de la liberté.

La Ligue des Droits de l'Homme est fière de reconnaître dans ce message historique les deux idées directrices qui, depuis longtemps, inspirent ses propres résolutions : solidarité effective des Etats pacifiques pour faire barrage aux agressions ; organisation de la paix par la coopération économique et le désarmement contrôlé.

### NOS INTERVENTIONS

#### PENSIONS

##### *Victimes de la guerre*

Rétablissement de la présomption d'origine. — La Ligue avait protesté le 27 janvier contre le fait que l'instruction prévue pour l'application de l'article 150 de la loi du 31 décembre 1937, n'avait pas encore été publiée. De ce fait, une disposition législative améliorant la situation de certaines victimes de la guerre, restait lettre morte.

La circulaire relative à l'application de l'article 150 de la loi du 31 décembre 1937, a paru le 22 mars sous le n° 755. — Ad. 264.

#### SANTE PUBLIQUE

##### *Divers*

Réfugiés espagnols (aide aux). — L'« Aide Samaritaine au peuple espagnol », œuvre fonctionnant sous le contrôle de la Ligue Suisse des Droits de l'Homme, avait réuni dès les premiers jours de février, une importante quantité de vêtements pour hommes, femmes et enfants qu'elle destinait aux réfugiés catalans. Mais la douane s'opposait à leur entrée en franchise. Il ne s'agissait pas de marchandises destinées à être vendues, et les exigences de la douane ne paraissent pas justifiées.

La Ligue a demandé à M. Marc Rucart d'intervenir auprès de son collègue des Finances, afin que les dons recueillis au profit des réfugiés, puissent pénétrer en France sans payer de droits.

Nous avons reçu, le 31 mars, la réponse suivante :

Par lettre du 7 mars, je vous ai fait connaître que, désireux de seconder le généreux effort accompli par votre Ligue en faveur des réfugiés espagnols, j'intervenais auprès de M. le Ministre des Finances afin que soit facilitée l'en-

trée en France des vêtements adressés par la Ligue suisse aux réfugiés nécessiteux.

Je suis heureux de vous faire connaître qu'en raison du but humanitaire poursuivi par votre Association, M. le Ministre des Finances a décidé d'accorder la franchise aux expéditions de vêtements usagés, effectuées par la Ligue suisse, sous réserve que chaque importation fasse l'objet d'une demande spéciale et que les quantités de marchandises à importer, leur nature, le bureau d'importation et le lieu de destination soient exactement indiqués.

### LA LIGUE A L'ÉTRANGER

#### *Yougoslavie*

A Monsieur le Président du Conseil des Ministres,

Notre Association a été émue d'apprendre que le Tribunal de la Défense de l'Etat est appelé à juger, le 28 mars, le professeur Dragoljub Yovanovitch, incarcéré depuis cinq mois, en raison de son activité politique.

Nous n'avons pas à apprécier les raisons qui ont amené les autorités de votre pays à tenter ces poursuites. Nous sommes probablement mal renseignés sur les faits reprochés à M. Yovanovitch; nous savons seulement que celui-ci est un fidèle ami de la France, et qu'un procès politique risque, dans les circonstances présentes, de créer entre l'opinion française et l'opinion yougoslave, des malentendus qu'il vaudrait mieux éviter.

C'est pourquoi, nous nous permettons, au nom des démocrates français, de demander à votre gouvernement d'envisager l'abandon de ces poursuites.

(23 mars 1939.)

La Ligue avait protesté déjà, le 6 décembre 1938, contre les poursuites intentées au professeur Yovanovitch. Le procès avait été différé. Il a été, une fois encore, renvoyé.

## A NOS SECTIONS

## SERVICE JURIDIQUE

## Nos interventions

Du 8 au 24 avril 1939, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes, qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la *colle* du dossier; enfin, le *ministère* auprès duquel nous sommes intervenus):

## 1° Affaires soumises par les Fédérations

Alpes-Maritimes : Fonda Antoine, Intérieur.  
Gironde : Ame Paul, Pensions.  
Puy-de-Dôme : Cheminots, mise à la retraite d'office, Travaux publics.  
Rhône : Lagier Roger, Justice.

## 2° Affaires soumises par les Sections

Agen : Penetro Joseph et Antoine, Intérieur.  
Arcachon : Romani Angelo, Intérieur.  
Corbeil : Stasickis Antanas, Intérieur.  
Digoin : Schirra Joseph, Intérieur.  
Langres : Education nationale, Saint-Géosines, gémination des classes, Education nationale.  
Libourne : Beynot Marcel, Colonies.  
Libreville : A. E. F., exploitation du bois okoumé au Gabon, Colonies.  
Marseille : Cobino Antonio, Intérieur, Travail; Piro Agostino, Intérieur.  
Menton-Garavan : Fassi, Finances.  
Nancy : Machlewicz Fradel, Intérieur.  
Paris-1er : Expertises judiciaires, Intérieurs, Justice.  
Paris-VIII<sup>e</sup> : Lagneau Jean, Colonies.  
Paris-XIV<sup>e</sup> : Bein Sidonie, Préfet de police.  
Saint-Ambroix : Angelo Michel, Justice.  
Saint-Jean-d'Angély : Pennad Edgard, Santé.  
Saint-Nazaire : Otelli Alipino, Intérieur.  
Saint-Raphaël : Cirilli Evaristo, Justice.  
Strasbourg : Bralen Feivel, Intérieur; Hanus, Présidence du Conseil.  
Villerupt : Buono Nello, Intérieur.

## 3° Affaires soumises par les Ligues étrangères

Comité allemand : Kielmanowitch Enoch, Intérieur; Steinmetz Gisèle, Préfet de police.  
Ligue espagnole : Carmero Annonciation, Intérieur; Pailin Raymond, Travail.  
Ligue hongroise : Gero Jules, Goldstrich Etienne, Kaszab Lenke, Normai Ernest, Szell Michel, Weinberger Jean, Intérieur.  
Ligue italienne : Amédéo Achille, Beltrand Pierre, Buono Nello, Buseti Gerardo, Buzzi Mario et Pussan Amélie, Candoni Umberto, Carbulotto Irma (Mme), Felizioli Ferdinando, Guissani Enrico, Martini Paolo, Romani Angelo, Tomasi Gustavo Nino, Tusset Tranquillo, Intérieur; Caselli Luciano, Della Bina, Santé; Di Furio Ercole, préfet de la Moselle; Donati Aristide, préfet de Seine-et-Oise; Cobino Antonio, Peressini Aldo, Travail.  
Ligue polonaise : Gryngier Israël, préfet de police; Filmus Salomon, Herszenlis Pejsach, Krupnik Jankiel, Losice Judko et Mme, Tenenbaum Beila, Weinraub Beila, Intérieur.

## Réclamations

Nous prions les Sections intéressées de bien vouloir nous faire retour des dossiers suivants, que nous leur avons transmis pour enquête et avis:

Amiens : Lenne Fernand.  
Bourg-du-Bost : Seeberger (Mme).  
Lille : Lemarchand (Vve).  
Paris-XVIII<sup>e</sup> : Weber.  
Saint-Etienne : Kerhardy (Mme).  
Saignelay : Larbouillat Eugène.  
Sospel : de Coppée Anne.  
Toulouse : Roussel (Mme).  
Verdun : Dubois Eugène.

## SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

## Activité des Sections

Aiguillon, Beauvoir, Bénét, Challans, Chantonay, Lugon, Noirmoutier, Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Sainte-Hermine, La Taillée (Vendée) affirment leur conviction qu'il n'y a pas de guerre inévitable, et leur foi dans le triomphe final de la démocratie universelle. (Février 1939.)

Arcachon (Gironde) demande la prise de mesures rigoureuses propres à la défense sanitaire de notre pays menacé par les progrès constants des fléaux sociaux tels que la tuberculose, la syphilis, le cancer; et la lutte contre le laudis doit être une des préoccupations principales des pouvoirs publics; réclame le vote d'une loi sur le statut de l'habitation et demande que la densité de nos grandes cités soit réduite par l'étude de projets dits de « grand urbanisme ». (19 janvier 1939.)

Arcachon (Gironde) prie le Comité Central d'intervenir auprès du Ministre compétent, afin que soient facilitées les formalités de naturalisation pour les étrangers ayant résidé assez longtemps en France et dont la vie est impeccable; demande également, qu'à moins d'infraction aux lois françaises, aucun antifasciste ne soit expulsé. (19 janvier 1939.)

Biesme-Haussonnément (Marne) félicite le Comité Central de son action pour la défense de la justice sociale, de la liberté et de la paix. (11 février 1939.)

Bueil (Eure) remercie le président Roosevelt pour son action en faveur du maintien de la paix et de son attitude énergique en annonçant la solidarité des démocraties devant l'ambition des nations totalitaires. (5 février 1939.)

Bussièr-Dunoise (Creuse) s'élève contre la politique extérieure et fait appel à tous les républicains en faveur d'un rassemblement immédiat des forces pacifistes de tous les pays pour éviter une nouvelle guerre. (21 janvier 1939.)

Chantonay (Vendée), devant la gravité des événements extérieurs, demande qu'une politique de fermeté soit suivie par le gouvernement français pour que triomphent la liberté et le droit. (14 janvier 1939.)

Charité-sur-Loire (Nièvre) demande au Gouvernement 1° d'obliger les enfants étrangers à fréquenter l'école publique durant toute la scolarité; 2° de défendre l'emploi de tout autre langue que la langue française dans l'enseignement religieux; 3° d'interdire des leçons collectives de langues étrangères en dehors des heures de classe; 4° de n'accorder les fournitures gratuites qu'aux enfants de familles étrangères naturalisées ou en instance de naturalisation. (3 février 1939.)

Charité-sur-Loire (Nièvre) demande au Gouvernement d'opposer un refus catégorique aux prétentions du dictateur italien; de faire payer aux travailleurs, commerçants et industriels étrangers les taxes et contributions imposées aux Français; d'obliger tout étranger mécontent de notre régime à retourner dans son pays d'origine. (3 février 1939.)

La Ferté-Milon (Aisne) fait confiance à la Ligue pour la défense des droits de l'homme et du citoyen et la sauvegarde de leur idéal de paix et de leurs libertés. (29 janvier 1939.)

Flize (Ardennes) prie le Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement afin d'obtenir l'immatriculation des plaques de bicyclettes, le travail supplémentaire en résultant devant être compensé par l'augmentation abusive de ces plaques et cette mesure devant en rendre le vol beaucoup plus difficile. (22 janvier 1939.)

Gallardon (Eure-et-Loir) demande, au point de vue financier, l'instauration de l'égalité en ce qui concerne le revenu des coupons. (15 février 1939.)

Gannat (Allier) regrette qu'étant donné la gravité de la situation, tant intérieure qu'extérieure, le Parlement n'ait pas été convoqué avant le 8 décembre. (18 décembre 1938.)

Gonesse (Seine-et-Oise) s'élève contre les actes de M. Flaudin, incompatibles avec la qualité de citoyen Français et demande sa dénationalisation; Gonesse et Senones (Vosges) approuvent la résolution du Comité Central sur l'illégalité de la réquisition relative à la grève du 30 novembre. (4 février 1939.)

Lannemezan (Hautes-Pyrénées) tout en demandant à la France de rester hospitalière pour les prosrits de toute nationalité et de toute religion, s'élève contre la propagande anti-française menée par certains étrangers en France, ainsi que par les prêtres alsaciens et certains fonctionnaires cléricaux; invite le gouvernement à fermer les

écoles italiennes et polonaises qui contribuent au développement de cette propagande. (17 janvier 1939).

**Lannemezan** (Haute-Pyrénées). Remiremont (Vosges) réclament le libre jeu des institutions républicaines ; Lannemezan, Tonny-Boutonne (Charente-Infér.) regrettent que dans cette période de tension, le Parlement ait été tenu trop longtemps à l'écart des décisions et des responsabilités ; Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise) réclame un gouvernement vraiment républicain qui soit tel que la volonté du peuple l'a exprimé au suffrage universel ; (février 1939) ; Tonny-Boutonne s'élève contre la diplomatie secrète et demande que le pays soit tenu au courant de la politique étrangère de la France (29 janvier 1939) ; Lannemezan invite les partis de la démocratie à une union plus que jamais nécessaire, mais qui ne peut être durable que si elle repose sur le respect réciproque et sur une mutuelle compréhension ; félicite le gouvernement d'avoir en septembre évité la guerre ; s'indigne des manifestations fascistes italiennes réclamant des territoires français, à l'exemple des revendications de Hitler (17 janvier 1939) ; Tonny-Boutonne demande que la France montre enfin son vrai visage et déclare à ses adversaires, qu'elle défendra avec la dernière énergie son empire entier, ainsi que l'idéal commun de paix et de liberté. (29 janvier 1939).

**Levallois-Perret** (Seine) demande au Comité Central, et effectivement le gouvernement français a demandé à Genève le retrait des volontaires combattant dans l'armée républicaine espagnole et a pris des engagements pour le faciliter ; estime que dans ce cas, les poursuites intentées contre des combattants rapatriés français ou non, violent l'accord écrit ou tacite qui oblige la France à faciliter le retrait de ces hommes qui ne peuvent pas souvent, rentrer dans leur pays d'origine ; proteste contre le refoulement ou refus de séjour dont ils sont victimes ; demande que le séjour leur soit accordé, ainsi que des moyens d'existence légaux. (22 décembre 1938).

**Montfort-l'Amaury** (Seine-et-Oise) demande le vote de l'amnistie par la Chambre pour les victimes des conflits sociaux. (24 janvier 1939).

**Montlieu** (Charente-Inférieure) s'associe aux sentiments de profonde gratitude qui animent tous les Français soucieux de la paix du monde à l'égard du Président Roosevelt. (5 février 1939).

**Nice** (Alpes-Maritimes) regrette le maintien de la sanction dite « d'indignité » qui frappe les fils d'étrangers nés en France avant 1914, et leur refuse la naturalisation française par voie de réintégration, même s'ils n'ont jamais quitté la France, y ont fait toutes leurs études, ont épousé des Françaises, ont eu des enfants qui ont opté pour la France et qui n'ont aucune intention de retourner au pays paternel qu'ils n'ont jamais connu ; demande que, par analogie aux diverses lois d'amnistie, ces fils d'étrangers nés et demeurés en France bénéficient de la plus large indulgence du ministre de la Justice ; estime que l'autorité doit protéger l'enfant contre tout danger de contagion et, par conséquent, seconder par la contrainte légale l'action du médecin traitant lorsqu'il ordonne une mesure prophylactique en faveur d'un mineur. (16 février 1939).

**Noisy-le-Sec** (Seine) s'élève contre les prétentions italiennes et adjure le Gouvernement de rechercher, poursuivre et punir tout individu coupable de menées antifrançaises sur nos territoires. (8 février 1939).

**Paris IX<sup>e</sup>** réunie sous la présidence de son Président André Cahen pour se renseigner sur la scandaleuse affaire du lynchage de l'infirme de Draveil :

Après s'en être entendu donner les émouvants et douloureux détails ; surtout après avoir observé que, sans les faux rapports du gendarme Winckler et sans le faux certificat médical sollicité par lui pour empêcher l'autopsie, les coupables du lynchage ne fussent point demeurés impunis, et les parents du malheureux infirme eussent obtenu les réparations morales et matérielles demandées en justice :

Félicite tout ensemble la section de la Ligue des Droits de l'Homme de Draveil, son courageux Président de Marmande, l'éminent avocat de la famille de l'innocente victime, M. Henri Chatenet, pour l'activité déployée par eux dans l'intérêt de la vérité ; apprend avec satisfaction que la Chambre va être saisie par une interpellation de Louis Noguéres, député, à M. le Garde des Sceaux ;

Dit que jamais affaire judiciaire n'a été davantage de la compétence du Comité Central de la Ligue qu'elle appuie de sa chaleureuse approbation ;

Et, puisque cette scandaleuse affaire est à nouveau devant la justice pénale, fait confiance aux magistrats saisis pour rechercher toutes les culpabilités, sans égard envers la qualité des coupables, pour en assurer la répression sévère et, par là, consolider l'institution même de la justice française dont l'intérêt suprême est de ne pas permettre qu'elle puisse jamais être induite en erreur par ceux-là mêmes qui ont officiellement la charge de l'assister dans sa haute mission sociale. (20 janvier 1939).

**Paris XVIII<sup>e</sup>** (Goutte-d'Or et Chapelle) réclame, vis-à-vis des Etats totalitaires, une politique de fermeté qui seule pourra nous sauver de la guerre. (15 février 1939.)

**Pont-Rémy** (Somme) émet le vœu que les chômeurs touchant une indemnité de chômage soient occupés à tracer et à entretenir sur les bas-côtés des grandes routes des sentiers réservés aux cyclistes et aux piétons. (4 février 1939.)

**Pornichet** (Loire-Inférieure) proteste contre les poursuites et la condamnation prononcées contre M. Morhange, professeur au collège de Saint-Servan, pour des paroles prononcées en réunion privée ; estime que cette condamnation constitue une violation de la liberté d'opinion et de domicile ; demande au Comité Central d'entamer une campagne en faveur ou condamné. (Février 1939.)

**Rabat** (Maroc) demande au Gouvernement : 1°) que les travaux présentant de l'intérêt au point de vue défense nationale soient réservés exclusivement aux Français et aux Marocains, et que toutes mesures soient prises pour empêcher la cession ou la substitution à des entrepreneurs étrangers ; 2°) que les entrepreneurs soient tenus d'employer un pourcentage élevé d'ouvriers français et marocains ; signale l'attitude équivoque de certaines administrations qui, pour des achats ou des travaux en régie, s'adressent à des commerçants étrangers et souvent anti-français ; réclame une surveillance sévère des entreprises étrangères et une répression sévère des infractions à la législation du travail qu'elles commettent ; demande le licenciement progressif des Italiens employés dans les administrations et services concédés du Protectorat. (7 janvier 1939).

**Saint-Fargeau** (Yonne) demande la publication intégrale du traité conclu entre M. Laval et M. Mussolini, ainsi que l'ouverture d'une enquête sur les agissements de M. Laval après traduction de ce dernier en Haute Cour. (28 janvier 1939).

**Saint-Georges-des-Coteaux** (Charente-Inférieure) demande que reprenne au plus tôt la collaboration du Gouvernement avec tous les groupements qui s'inspirent de l'idéal démocratique. (29 janvier 1939.)

**Saint-Georges-des-Coteaux** (Charente-Inférieure) demande que tous les enfants nés de parents nomades ou romanciers et élevés dans des conditions de promiscuité et d'immoralité, soient recueillis par l'Etat et élevés par lui dans la dignité. (20 janvier 1939.)

**Saverdun** (Ariège) demande que soit surveillée l'application de l'article 4 du décret du 24 avril 1936 interdisant d'augmenter les superficies ensemencées en blé, par rapport à la moyenne de trois années précédentes et de cultiver du blé deux années consécutives sur le même terrain ; demande que soient délimitées effectivement les viandes reconnues nuisibles dans les abattoirs, afin qu'elles ne puissent être vendues en contrabande ; demande que les administrations et offices, préalablement à toute nomination de candidats militaires à des emplois réservés, s'inquiètent si lesdits candidats ne sont pas liés à un employeur par un contrat de travail en cours d'exécution ; demande que notre production industrielle de construction aéronautique militaire soit augmentée pour faire face au péril aérien. (19 janvier 1939).

**Serres** (Hautes-Alpes) s'élève contre toute augmentation de traitements ou de retraites si, au préalable, une loi sur la hausse illicite, véritablement appliquée et prenant pour base les prix du premier trimestre 1936, n'est pas votée ; réclame : 1° la réalisation de la réforme administrative ; 2° la résolution du problème des incompatibilités parlementaires ; 3° le payement des parlementaires par jetons de présence ; 4° la création d'offices agricoles ; 5° l'uniformité des programmes dans les écoles, collèges et lycées. (Février 1939.)

**Sisteron** (Basses-Alpes) émet le vœu que la naturalisation française soit refusée à tout étranger qui a accompli ou va accomplir régulièrement ses obligations militaires dans son pays. (13 janvier 1939).

**Sousse** (Tunisie) demande au gouvernement du Protectorat d'appliquer aux organisations fascistes tolérées sur le sol tunisien, protégées par la France, le même régime que celui appliqué aux sections de la Ligue qui n'ont pas droit de vie ni en Italie, ni en Tripolitaine ; demande également la suppression pure et simple du journal fasciste « l'Unione » qui ne saurait jouir en Tunisie d'un régime privilégié. (7 janvier 1939).

**Sousse et Tunis** (Tunisie) estiment que les circonstances sont particulièrement favorables pour rechercher en Tunisie la détente des esprits et croyant à l'attachement sincère de la population Tunisienne à la France républicaine, prient le Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement français pour que soient amnistiés les délits politiques du 9 avril 1938. (Janvier 1939).

Tamatave (Madagascar) demande au Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement de la République pour que toutes les lois françaises, notamment les lois sociales de la présente législature, soient promulguées dans toutes les Colonies. (6 novembre 1938).

Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) demande que soient abrogées la convention de Rome du 3 juin 1930, autorisant le gouvernement de Rome à installer des écoles italiennes en France et les instructions du 23 mars 1929, réglementant les modalités de son application ; cette convention, malgré son caractère de réciprocité, n'est qu'une duperie, car le nombre des Français pouvant en bénéficier et ne résidant généralement en Italie qu'à titre provisoire, est infime par rapport à celui des Italiens installés en France, en grande majorité, à titre définitif ; estime que l'école française est le meilleur moyen d'assimilation rapide des Italiens en France. (Décembre 1938).

Vire (Calvados) tout en croyant qu'une politique plus ferme eût empêché la mobilisation, félicite MM. Chamberlain et Roosevelt d'être intervenus en médiateurs et d'avoir fait entendre des paroles de raison au moment crucial. (4 novembre 1938).

Vire (Calvados) remercie le président Bénès, d'avoir accepté le douloureux sacrifice pour maintenir la paix. (4 novembre 1938).

#### Erratum

Dans les « Cahiers » du 15 janvier (n° 2), page 62, la Section de Saint-Ouen a été indiquée par erreur comme s'étant prononcée contre l'accord de Munich ; elle regrette seulement les conséquences immédiates qui ont amené par la force, la destruction de l'Etat Tchécoslovaque et l'humiliation des Démocraties ; se réjouit cependant d'avoir vu la Paix sauvée. (6 décembre 1938).

### Réunions organisées avec le concours du Comité Central

#### Conférences

23 janvier. — Les Sables-d'Olonne (Vendée) : M. Joint, membre du Comité Central ; Montivault (Loir-et-Cher) (réunion organisée par la Section de Blois) : M. Garnier-Thenon, représentant du Comité Central.

29 janvier. — Sainte-Hermine (Vendée) : M. Joint.

29 janvier. — Saint-Claude (Loir-et-Cher) (réunion organisée par la Section de Blois) : M. Garnier-Thenon.

29 janvier. — Chantonay (Vendée) : M. Joint.

29 janvier. — Vendôme (Loir-et-Cher) : M. Garnier-Thenon.

30 janvier. — Luçon (Vendée) : M. Joint.

31 janvier. — Aiguillon-sur-Mer (Vendée) : M. Joint.

1<sup>er</sup> février. — Benet (Vendée) : M. Joint.

2 février. — La Taillière (Vendée) : M. Joint.

2 février. — Pantin (Seine) : Mme Odette René-Bloch, membre du Comité Central.

3 février. — Challans (Vendée) : M. Joint.

4 février. — Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée) : M. Joint.

5 février. — Noirmoutier (Vendée) : M. Joint.

5 février. — Beauvoir-sur-Mer (Vendée) : M. Joint.

11 février. — Blesme-Haussignemont (Marne) : M. Léon Baylet, membre du Comité Central.

12 février. — Vitry-le-François (Marne) : M. Léon Baylet.

12 février. — Couvrot (Marne) : M. Léon Baylet.

15 février. — Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise) : M. Gérin, membre du Comité Central.

15 février. — Les Riceys (Aube) (réunion organisée par la Section de Bar-sur-Aube) : M. de Siocklin, représentant du Comité Central.

19 février. — Ervy-le-Châtel (Aube) : M. de Siocklin.

19 février. — Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône) : M. René Georges Etienne, représentant du Comité Central.

23 février. — Villeparisis (Seine-et-Marne) : M. Zoussmann, représentant du Comité Central.

28 février. — Paris 3<sup>e</sup> (Seine) : M. Cudenet, membre du Comité Central.

2 mars. — Pantin (Seine) : M. Marmor, représentant du Comité Central.

3 mars. — Reims (Marne) : M. Campoloughi, représentant du Comité Central.

4 mars. — Chelles (Seine-et-Marne) : M. René Georges Etienne.

8 mars. — Valence (Drôme) : M. Prudhommeaux, membre du Comité Central.

9 mars. — Romans (Drôme) : M. Prudhommeaux.

10 mars. — Persan (Seine-et-Oise) : M. Zoussmann.

#### Autres réunions

3 février. — Paris, Salle Wagram. Grand meeting organisé par la Ligue en faveur de l'Espagne républicaine, sous la présidence de M. le Docteur Stcard de Plauzoles. Ont pris la parole : MM. Albert Bayet, Henri Guernut, Paul Langevin, vice-présidents de la Ligue ; Robert Lacoste, Marius Moutet, Maurice Viollette, membres du Comité Central.

22 février. — Paris. Réunion d'information du Comité de Rassemblement mondial contre le racisme : M. Georges Etienne, trésorier général de la Ligue.

3 mars. — Paris. Réunion d'information du Comité de Rassemblement mondial contre le racisme : M. Georges Etienne.

#### Manifestations du Rassemblement Populaire

9 février. — Malakoff (Seine) : M. René Georges Etienne, représentant du Comité Central.

15 février. — Clichy (Seine) : M. Weil-Curiel, représentant du Comité Central.

18 février. — Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise) : M. Cahen-Molina, représentant du Comité Central.

24 février. — Chatou-la-Vésinet (Seine-et-Oise) : M. Gabriel Bravard, représentant du Comité Central.

### Autres réunions

#### Conférences

10 janvier. — Paris XVIII<sup>e</sup> (Goutte d'Or-Chapelle) : M. René Georges Etienne.

15 janvier. — Ermont (Seine-et-Oise) : M. Froger-Doudelement, président d'honneur de la Section.

29 janvier. — Saint-Georges-de-Coteaux (Charente-Inférieure) : M. G. Guérineau, président de la Section.

10 février. — Sisteron (Basses-Alpes) : M. Saury, président de la Section.

15 février. — Fontenay-sous-Bois (Seine) : M. Colle.

17 février. — Pierrefitte (Seine) : Mme Eliane Brault.

4 mars. — Pornichet (Loire-Inférieure) : M. Louis Renaut.

— mars. — Sceaux (Seine) : M. Depreux.

— mars. — Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise) : M. Rousseau.

12 mars. — Fontenay-sous-Bois, Saint-Mandé, Vincennes (Seine) : Fête annuelle présidée par M. Francis Delaisi.

15 mars. — Fontenay-sous-Bois (Seine) : M. Le Goff.

### Campagnes de la Ligue

Conférence internationale. — Grasse (Alpes-Maritimes) demande la préparation d'une Conférence internationale chargée : 1) de jeter les bases d'un nouveau statut économique du monde par la distribution équitable des richesses naturelles et la suppression des entraves aux échanges commerciaux ; 2) de procéder, à l'issue de ces travaux, au désarmement général, progressif, simultané et contrôlé ; estime que le succès de cette Conférence dépend de la solidarité des Etats pacifistes ; demande aux Français de faire trêve à leurs querelles partisans, mettant au service de la paix leur unanimité nationale (février 1939).

— Nîort (Deux-Sèvres) demande la convocation d'une Conférence internationale qui seule pourrait régler d'une manière équitable les questions qui divisent les nations (5 février 1939).

Contre la rigueur des répressions consécutives à la grève du 30 novembre. — Armentières (Nord) s'élève contre les sanctions illégales prises contre les instituteurs grévistes et demande à la Ligue d'intervenir pour que ces sanctions soient rapportées purement et simplement (5 mars 1939).

— Louviers (Eure) proteste contre les mesures de répression prises à la suite de l'intervention des sénateurs réactionnaires de l'Eure contre un certain nombre de fonctionnaires grévistes du 30 novembre (1<sup>er</sup> mars 1939).

— Nîort (Deux-Sèvres) réclame l'amnistie pour les grévistes du 30 novembre (5 février 1939).

Evénements d'Espagne. — Bourgoin (Isère), Thouars (Deux-Sèvres) s'élèvent contre la reconnaissance du gouvernement de Franco, acceptée d'avance par la Chambre dans l'ignorance complète de ses modalités alors qu'il existe sur le sol de l'Espagne des défenseurs du gouvernement que le peuple s'est donné librement ; Bourgoin estime que cette reconnaissance n'est qu'un étouffement du droit par la force ; Thouars demande que des républiques ne soient pas exercées à l'égard des républicains espagnols (28 février 1939).

— Gémozac (Charente-Inférieure) demande l'ouverture immédiate de la frontière pyrénéenne pour sauver les défenseurs de l'Espagne républicaine (29 janvier 1939).

— Vitrey-sur-Mance (Haute-Saône) proteste contre les mesures prises à Marseille et à Port-Vendres, interdisant

le départ de vivres pour l'Espagne républicaine; demande au Comité Central d'intervenir auprès du Gouvernement pour faire cesser cet état de choses, contraire à l'esprit de la France républicaine. (mars 1939).

**Hervault (Affaire).** — Armentières (Nord) s'élève contre le scandaleux procès Hervault et demande à la Ligue d'intervenir auprès de M. le président de la République pour que la peine du bagne soit commuée ou la grâce accordée, et que le condamné, anormal notoire, soit mis dans l'impossibilité de nuire par internement en France dans un établissement convenant à son état mental (5 mars 1939).

**Laïcité.** — Pornichet (Loire-Inférieure) réclame l'égalité des diplômés dans l'enseignement, l'obligation pour les fonctionnaires d'envoyer leurs enfants à l'école de l'Etat, l'obligation pour entrer dans l'enseignement d'avoir fait ses études à l'école laïque, des mesures favorisant l'application progressive des lois laïques en Alsace-Lorraine (4 mars 1939).

— Saint-Ciers-sur-Gironde (Gironde) demande au Comité Central d'intervenir auprès des ministres responsables, afin que des mesures sérieuses soient prises pour la défense de l'école de la République : 1) création de classes de scolarité prolongée, partout où elles sont nécessaires, avec tout le matériel utile; 2) obligation pour tous les fonctionnaires de l'Etat d'envoyer leurs enfants à l'école laïque; 3) obligation pour tous les maîtres et professeurs libres d'avoir les mêmes diplômes que ceux de l'enseignement laïque (26 février 1939).

**Michaud (Affaire).** — Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise) demande au Comité Central d'entreprendre toutes démarches utiles afin que justice soit rendue aux parents du jeune Michaud (25 février 1939).

**Paix.** — Pontarion (Creuse) approuve la résolution du Comité Central sur l'organisation de la Paix (mars 1939).

**T.S.F.** — Cannes (Alpes-Maritimes) proteste contre la suspension de Pierre Brossolette du Radio-Journal de France; Cannes et Les Montils (Loir-et-Cher) s'élèvent contre les nouvelles tendancieuses données tous les jours par les postes d'Etat; réclament l'objectivité et l'impartialité des informations (février 1939).

### Activité des Sections

**Aix-en-Provence** (Bouches-du-Rhône) demande la suppression de toute réglementation spéciale de la prostitution et invite la Ligue et son Comité Central à poursuivre sans relâche son action pour obtenir la discussion et le vote de la loi Sellier en tant qu'elle se propose de réprimer la provocation publique à la débauche et le proxénétisme (15 février 1939).

**Gémozac** (Charente-Inférieure) regrette que dans sa politique extérieure la France ait failli à sa tradition de défenseur des opprimés; adjure le gouvernement Daladier de ne céder en rien aux exigences des dirigeants du peuple italien (29 janvier 1939).

**Monnetier-Mornex** (Haute-Savoie) s'élève contre la politique de répression sociale et de conservatisme financier qui est faite en France depuis les accords de Munich; demande que la Ligue prenne l'initiative d'un vaste regroupement des forces démocratiques et qu'elle fasse campagne en dehors et au-dessus des partis, pour que la volonté populaire l'emporte sur les banques et les trusts par des mesures appropriées et par une restriction des pouvoirs du Sénat; félicite le Comité Central de l'ordre du jour voté en faveur d'une conférence internationale et s'y associe pleinement (26 février 1939).

**Les Montils** (Loir-et-Cher) s'élève contre la politique d'abandons successifs des grandes nations démocratiques; demande une politique de paix énergique et efficace ayant pour buts : 1) l'alliance des puissances pacifiques contre toutes les agressions; 2) l'acceptation par tous les peuples du désarmement simultané et contrôlé (19 février 1939).

**Niort** (Deux-Sèvres) émet le vœu que la Ligue poursuive le regroupement des forces républicaines qui avaient porté au Parlement une majorité de Rassemblement populaire; demande la constitution d'un gouvernement à l'image de vue extérieur, une politique de résistance à l'agresseur par le regroupement de puissances menacées par les Etats totalitaires (5 février 1939).

**Paris V** demande au Comité Central d'intervenir auprès du Gouvernement pour que la grâce amnistiant soit

appliquée à tous les détenus, pour faits politiques, de l'Afrique du Nord (23 février 1939).

**Paris XV** demande au Comité Central de créer une commission chargée de mettre au point un programme complet d'organisation économique nouvelle (7 décembre 1938).

### Campagnes de la Ligue

**Conférence internationale.** — La Fédération du Nord réprovoque le coup de force hitlérien en Tchécoslovaquie, fait appel à l'union de toutes les nations pacifistes contre l'oppression fasciste; estime qu'une paix durable ne peut sortir que d'une conférence internationale chargée de résoudre les difficultés politiques et économiques substituant la coopération économique aux rivalités d'armements. (26 mars 1939.)

— Amboise (Indre-et-Loire) demande la réunion d'une conférence internationale où tous les Etats seraient représentés, et qui puisse assurer une réorganisation économique mondiale et permettre un désarmement progressif, simultané et contrôlé. (12 mars 1939.)

— Avallon (Yonne) demande au gouvernement français de prendre l'initiative d'une conférence internationale, dont la présidence pourrait être offerte au président Roosevelt, et de proposer à cette conférence : 1° le règlement des conflits politiques ou territoriaux par une médiation désintéressée; 2° la réorganisation des marchés économiques par une large collaboration des peuples dans l'exploitation et l'utilisation des matières premières; 3° la dénonciation des alliances qui préparent les coalitions guerrières; 4° l'arrêt de la course aux armements et la préparation du désarmement simultané. (12 mars 1939.)

— Benet (Vendée) demande au gouvernement français de se déclarer d'accord avec le président Roosevelt, de contribuer à l'union des peuples, seul moyen d'assurer la paix, d'envisager, lors de la réunion de la conférence internationale, une répartition équitable des matières premières parallèlement au désarmement général. (26 février 1939.)

— Carnoules (Var) demande au gouvernement français une action énergique pour la défense de la paix et l'organisation d'une conférence internationale ayant pour but le désarmement général. (13 mars 1939.)

— Cluny (Saône-et-Loire) demande au Comité Central d'intervenir pour faire réaliser au plus tôt une conférence internationale suivant sa résolution du 9 février 1939. (14 mars 1939.)

— Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) émet le vœu que le gouvernement français demande l'organisation d'une conférence internationale en vue d'assurer la paix par l'exploitation et la répartition des richesses naturelles; demande qu'en cas où les gouvernements totalitaires se refusent encore à prendre part à cette conférence, toutes mesures soient prises pour que les Etats désirant la paix s'unissent étroitement pour éviter la guerre. (5 mars 1939.)

— Mansigné (Sarthe) approuve la résolution du Comité Central en faveur de l'action de la Ligue pour une conférence internationale. (26 février 1939.)

— Mirabel-aux-Baronnies (Drôme) demande au gouvernement de prendre l'initiative d'une conférence internationale ayant pour but le maintien de la justice, de la liberté et de la paix. (Mars 1939.)

— Mont-de-Marsan (Landes) estime que la paix dépend avant tout des relations franco-allemandes; demande que l'incalme actuelle soit mise à profit par le gouvernement français pour des propositions de règlement général, sans exiger d'une conférence internationale une universalité incompatible avec l'obtention de résultats pratiques. (4 mars 1939.)

— Pont-de-l'Arche (Eure) insiste auprès du Comité Central pour que la Ligue appuie de tout son pouvoir la proposition du groupe S.F.I.O. de la Chambre demandant au gouvernement de prendre l'initiative de la réunion d'une conférence internationale à laquelle seraient conviés avec la publicité la plus large, tous les Etats sans exception. (11 mars 1939.)

— Pougues-les-Eaux (Nièvre) demande que la Ligue provoque un mouvement de solidarité entre tous les peuples intéressés au maintien de la paix; exprime le vœu qu'obtenant par tous moyens possibles, tout au moins un commencement de désarmement général et l'abandon des territoires espagnols et chinois par des armées étrangères, le gouvernement français, s'associant aux vœux du président Roosevelt, suscite la réunion d'une conférence internationale de la paix, où collaboreront les représentants de toutes les nations en vue d'arriver à un résultat positif pour assurer la tranquillité des peuples. (12 mars 1939.)

— Sceaux (Seine) estime que, d'un commun accord, la

France, l'Angleterre et les Etats-Unis si possible, prennent l'initiative de la réunion d'une conférence internationale en vue de régler d'urgence tous les conflits et de réaliser la limitation des armements d'abord et le désarmement ensuite. (Mars 1939.)

— Vallon-en-Sully (Allier) estime que seule la réunion d'une conférence générale, groupant tous les gouvernements attachés à la paix, quels que soient leur régime politique et leur situation géographique, pour étudier tous les problèmes irritants, ainsi que les moyens de s'opposer au chantage de la force, est capable de faire lécher la volonté de guerre des nations fascistes; insiste pour que cette conférence soit suivie d'une autre, ayant pour but l'organisation du désarmement général et simultané; demande, en attendant, l'arrêt de la course aux armements. (11 mars 1939.)

## LIVRES REÇUS

- Alean**, 108, Bd St-Germain, Paris :  
*Annales sociologiques*, série D. Sociologie économique, 30 francs.  
 André CRESSON : *Platon*, 12 fr.  
 André CRESSON : *Marc Aurèle*, 12 fr.  
 André CRESSON : *Pascal*, 12 fr.  
 DUBOURG : *Claude Bernard*, 12 fr.  
 Léon BRUNSCWICZ : *La raison et la religion*, 30 fr.
- Attiger**, 30, Bd St-Michel, Paris :  
 Du PASQUER : *La formule de la paix mondiale*.
- Bureau d'Éditions**, 31, Bd Magenta :  
 Paul STEPHANE : *La défense de la paix en Europe centrale*, 2 francs.  
 Georges DIMITROV : *Deux années de lutte héroïque du peuple espagnol*, 1 fr.  
 Frédéric ENGELS : *Le rôle de la violence dans l'histoire*, 6 fr.  
 Maxime LITVINOV : *L'U.R.S.S. et la Paix*, 8 fr. 50.  
 Joseph GADDI : *Travailleurs d'Italie*, 2 fr. 50.  
 Charles BONNEL : *Les droits des chômeurs*, 2 fr. 50.  
 MAROUISKI : *Lémine et le mouvement ouvrier international*, 1 franc.
- Bureau International du Travail**, 205, Bd St-Germain :  
*Bulletin Officiel*, 31 déc. 1938.  
*L'Organisation économique des prestations médicales et pharmaceutiques dans l'assurance-maladie*, 7 francs suisses.  
 Série législative : Tome XVI (1935)  
 Partie I.  
 Partie II.  
 Partie III.  
*Les tribunaux du travail*, 5 francs suisses.  
*Réglementation de la durée du travail et des repos des conducteurs professionnels (et de leurs aides) de véhicules effectuant des transports par route*.  
*Réduction de la durée du travail dans les mines de charbon*.  
*Enseignement technique et professionnel et apprentissage*.  
*Réglementation des contrats de travail des travailleurs indigènes*.  
*Généralisation de la réduction de la durée du travail dans l'industrie, le commerce et les bureaux*.  
*Recrutement, placement et conditions de travail (égalité de traitement) des travailleurs migrants*.
- Centre Européen de la Dotation Carnegie**, 173, Bd St-Germain (VI) :  
 Colonies et matières premières.  
 Basile PANAYKO : *Autour du problème ukrainien*.
- Dalloz**, 11, rue Soufflot, Paris :  
 René BLOCH : *Manuel des conseils de Prud'hommes*, 40 fr.
- Déresse**, 38, rue de l'Université :  
 Colette DELTOMBE : *Goriot*, 12 fr.  
 JANSÉAN : *Campagne simple*, 10 fr.  
 Jacques SAUTREL : *Le satanisme de Dieu*, 10 fr.
- Denoel**, 19, rue Amélie, Paris :  
 Emile VANDERVELDE : *Souvenirs d'un militant socialiste*.
- Éditions Bourrellet et Cie**, 76, rue de Vaugirard, Paris (6<sup>e</sup>) :  
 E. COORNAGHT et J. SAUZEAU : *Travail et civilisation*.
- Éditions de France**, 20, avenue Rapp, Paris (VII<sup>e</sup>) :  
 Georges OUBART : *Croix gammées sur l'Europe Centrale*, 18 fr.
- Éditions Sociales Internationales**, 24, rue Racine, Paris :  
 Edmond VERMEL : *Henri Heine, ses viles sur l'Allemagne et les révolutions européennes*.  
 Jules LEVERRIER : *La naissance de l'armée nationale 1789-1794*.

- Doirès BARRURI : *Pour la victoire*, 18 fr.  
 César FALCOUR : *Madrid*.  
 H. CHASSAGNE : *Coblence 1789-1792*.
- Éditions Internationales**, 47, rue St-André-des-Arts :  
 Paul BORACHES : *Le pétrole mexicain... un bien volé*, 5 francs.
- Éditions de la Terre Retrouvée**, 10, rue Etienne-Marcel-Prolongée :  
 Joseph FICHER : *Un peuple renait*, 3 fr.  
 Fasquelle, 11, rue de Granelle :  
 Alice LA MAZIERE : *En Tchécoslovaquie hier et aujourd'hui*, 18 fr.
- Fayard**, 18-20, rue du St-Gothard :  
 Auguste BAULLY : *Byzance*, 22 fr.
- Fédération des Emigrés Ukrainiens en Europe**, 63, rue des Saints-Pères :  
*L'union des Eglises et les persécutions polonaises en Ukraine*.
- Fraternité Universitaire**, à Luxeuil (Hie-Saône) :  
 BARBEDETTE : *Comprendre*.
- Gallimard**, 43, rue de Beaune, Paris :  
 Jacques ANCEL : *Géographie des frontières*.
- Grasset**, 61, rue des Saints-Pères :  
 Pierre COT : *L'armée de l'Air*, 18 fr.
- Harmann Paul**, 11, rue Cujas (V<sup>e</sup>) :  
 BOUSQUET : *La politique musulmane et coloniale des Pays-Bas*.  
 H. BEUVE-MÉNY : *Vers la plus grande Allemagne*, 15 fr.
- Imprimerie Nationale**, 27, rue de la Convention :  
*Documents diplomatiques français (1871-1914)*, tome VIII, 20 mars 1880-28 août 1891.
- Imprimerie Toulousaine**, 2, rue Romiguières, à Toulouse :  
 Pierre RAYMOND : *Les deux Chardonnerets*, 10 fr.
- Jouve**, 15, rue Racine, Paris :  
 André SIDORBE : *Les problèmes ukrainiens et la Paix européenne*, 10 fr.
- Librairie Fühmann**, 4, square Rapp, Paris :  
 Georges BARBARIN : *Le règne de la bête*.
- Messein Albert**, 19, quai St-Michel, Paris :  
 HAN RYNER : *Amant ou tyran ?* 15 francs.
- Payot**, 106, Bd St-Germain :  
 Joseph BARTHÉLEMY : *Le gouvernement de la France*, 30 francs.  
 Graham HUTTON : *Les nouveaux destins du Danubé*, 30 fr.  
 Max BARTHELL : *La défense de la Suisse en cas d'invasion*, 20 francs.
- Pichon et Durand Auzias**, 20, rue Soufflot, Paris :  
 Henry LAUFENBERGER : *L'intervention de l'Etat en matière économique*, 70 francs.
- Pion**, 8, rue Garancière, Paris (VI<sup>e</sup>) :  
 Martin FUCHS : *Un pacte avec Hitler, le drame autrichien 1936-1938*.  
 Paul PEANUS : *Patrons et ouvriers en Suède*, 20 francs.  
 Odon de HORVATH : *Jeunesse sans Dieu*, 18 francs.
- Rivière**, 31, rue Jacob :  
 Henri BIFFARD : *L'évangile de la Paix*, 3 fr. 50.
- Dr Saul Mezan**, boîte Postale 363, à Sofia (Bulgarie) :  
 Dr SAUL MEZAN : *Messages au dictateur inconnu de demain*.
- La Technique du Livre**, 29 bis, rue du Moulin-Vert, Paris :  
 Antoine SCHEMATT : *La Ruthénie subcarpathique et l'Etat Tchécoslovaque*.
- Tequi et Fils**, 82, rue Bonaparte, Paris :  
 Louis DUBREZ : *La coopération d'un phénomène*, 12 fr.
- The Jewish Publication Society of America**, 225, South Fifteenth Street, Philadelphia (Pennsylvania) :  
 Joseph ORATOSHU : *In Polish Woods*.

## MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

— Les *Annales Sociologiques* (Alean, 30 fr.) publient dans leur dernier fascicule, consacré à la sociologie économique, une importante étude de Robert Marjolin, intitulée : Rationalité ou irrationalité des mouvements économiques de longue durée. A discutant les théories de Smiland, l'auteur conclut qu'il n'y a pas de mouvements de longue durée dus à des causes purement économiques; ceux que l'on constate résultent de facteurs extrêmement divers et complexes. — R. P.

— Roger PICARD et André CHOQUET. — *Législation ouvrière* (Delagrave, 1939). — Ce livre, écrit par deux spécialistes du droit social, est un manuel destiné spécialement aux élèves de l'enseignement technique. C'est un exposé méthodique et présenté sous une forme pédagogique, des lois et règlements si nombreux qui régissent le travail. On le consultera commodément et avec profit.

— PIERRE HAMP. — *Perdu dans le gratieciel* (N.R.F. Gallimard, 1938). — Voici l'un des livres les plus vivants et les plus neufs de Pierre Hamp. Il a vu, et bien vu, l'Amérique non seulement sous les aspects qui frappent tout d'abord le voyageur hâtif ou le reporter superficiel, mais dans ses profondeurs. Il ne décrit pas seulement les milieux, les types, les faits qu'il veut nous faire connaître, il en recherche l'explication, la psychologie. Tous les chapitres de ce livre, courts, denses et frappants, apprennent quelque chose au lecteur et mettent en mouvement sa sensibilité. — R. P.

— JACQUES GOUROT. — *Nouveaux destins européens* (Ed. Liberté, 1938, 12 fr.). — Ce livre, écrit par un bon militant de la Ligue, commence par un récit de voyage en Amérique du Sud et finit par l'exposé d'une « utopie », en passant par l'examen, rapide mais sagace, de quelques importants problèmes européens. L'auteur écrit, en réaliste, ce qu'il a vu, entendu, constaté sans aucune recherche littéraire. Son livre est un excellent document sur la vie sud-américaine, sur la situation morale de la France dans l'Amérique latine et un bon examen de conscience économique. — R. P.

— ROBERT MOSSÉ. — *L'économie collectiviste* (Libr. Générale de Droit et de Jurisprudence, 1939). — Cet ouvrage n'est pas le premier que Robert Mossé nous donne sur l'U.R.S.S. Là, il expose, avec une rigoureuse objectivité, la structure et le fonctionnement du mécanisme de l'économie collectiviste. Il montre comment, pour pouvoir durer, elle a dû abandonner ses premières conceptions, trop simplistes, telles que la suppression de la monnaie ou de l'intérêt, ou l'égalité des rémunérations. Il établit que certains problèmes se posent, dans l'économie collectiviste comme dans le régime individualiste et qu'ils doivent nécessairement être résolus de la même manière. Les conclusions de l'économie dite orthodoxe sortent renforcées de l'étude de l'économie collectiviste, mais sa technique aide à mieux comprendre le monde économique réel. — R. P.

— HENRI VOGT. — *L'histoire de France vivante* (Ed. Montaigne). — Cet ouvrage, qui s'adresse aux élèves de l'enseignement primaire aussi bien qu'aux classes élémentaires des lycées et collèges, nous paraît être un complément très utile de l'histoire politique et diplomatique qui constitue la pièce maîtresse de l'enseignement actuel de l'histoire. M. Vogt a réussi à donner, sous un volume relativement faible, une masse considérable de faits, de textes et de documents se rapportant à l'histoire de la civilisation matérielle et intellectuelle de notre pays. Il a usé d'une présentation très ingénieuse, très méthodique et qui permet de suivre facilement et avec fruit toutes les acquisitions de l'esprit humain ou de la collectivité française au cours des siècles. Abondamment illustré de dessins, cartes, reproductions de documents choisis d'une manière heureuse, complété par des questionnaires, par des indications pratiques, cette histoire est un excellent instrument de travail pédagogique et un livre qui éveillera, chez ses jeunes lecteurs, à la fois le sens social et la curiosité historique. — R. P.

— *Colonies et matières premières* (Ed. de la Dotation Carnegie, 1938). — Recueil de conférences faites par des auteurs de diverses nations sur le problème qui tient tant de place aujourd'hui dans les relations internationales. En réalité, la question de la « redistribution » des colonies est purement politique. Les matières premières, en effet, ne sont que pour une faible part, extraites des colonies ; le commerce de ces produits peut satisfaire tous les besoins et s'il est relativement paralysé, la faute en est précisément aux pays qui revendiquent des colonies et dont les systèmes d'austérité et de monnaie nationale, détruisent la vie économique du monde. S'ils réclament des colonies, ce n'est donc pas pour des fins économiques, plus faciles à atteindre par d'autres moyens, c'est pour accroître leur prestige et surtout pour se donner les moyens de gêner les autres nations, et, au besoin, de les menacer pour leur imposer leur volonté. Le Recueil publié par la Dotation Carnegie apporte un exposé approfondi de ces problèmes et fournit des arguments solides contre les sophismes des dictateurs voraces. — R. P.

— WALTER LEPPMANN. — *La Cité libre* (Libr. Médicis, 36 fr.). — Voici un livre qui ne manquera pas de faire époque dans l'histoire des doctrines économiques et politiques. L'auteur, qui est l'un des premiers et des plus influents journalistes des Etats-Unis, excelle à penser clairement et possède une réelle maîtrise de pensée analytique et constructive. Il réfute les critiques adressées, de nos jours, par les tenants de l'économie dirigée, au libéralisme économique. Mais, en même temps, il montre comment cette doctrine a été déviée et incomprise par ceux-là même qui s'en réclamaient et qui ont fini par la ravaler à une simple apologie d'un ordre économique riche en abus et en privilèges et qu'ils don-

naient comme nécessaire et immuable. Ramenant le libéralisme à sa véritable nature, il n'a pas de peine à faire voir en lui la plus saine et la plus belle des philosophies du progrès. Et « l'agenda du libéralisme » qu'il présente a de quoi satisfaire les plus exigeants des réformateurs sociaux. Mais il respecte la loi économique essentielle des marchés libres qu'impose la technique indispensable de la division du travail. Parmi tant de démonstrations lumineuses que contient ce livre, celle de l'union inévitable du libéralisme économique et du libéralisme politique, de l'autarcie et du despotisme, est une des mieux venues. Nous ne saurions trop conseiller la lecture et la méditation de ce beau livre. — R. P.

— WALDEMAR POZNER. — *Les Etats-Désunis* (Denoël, 1938, 35 fr.). — Voici un livre curieux et saisissant. Ce ne sont que des faits, relatés impersonnellement et sans que les commentaires de l'auteur s'y mêlent. Ils montrent une « Amérique tragique », pour reprendre le titre du livre de Th. Dreyser auquel celui de M. Pozner s'apparente. On voit ici des nègres féroceusement exploités, méprisés, brutalisés, des ouvriers et des miséreux pas beaucoup mieux traités, des gangsters et des racketteurs bien organisés, une tranquillité et hypocrisie immorale partout étalée ou dissimulée. Le mépris de la légalité, les habitudes de violence, le culte de l'argent, voilà les sentiments et les mobiles dominants de ces farouches Etats-Désunis. Certes, il existe une autre Amérique, mais la co-existence de l'une et de l'autre montre qu'on est en présence d'une civilisation à ses débuts et d'une humanité qui a bien de la peine à sortir de la jungle. Mais qu'il l'Europe ait-elle vraiment lieu de faire la dégoutée ? — R. P.

— AUREL. — *La Flamme aux yeux* (J.-L. d'Arthrey, 12 fr.). — *Le Couple* (Figuère, 15 fr.). — Aurel est à la fois moraliste et poète, mais l'exaltation du sentiment et la verbosité parfois maniérée du style poétique gâtent la satisfaction de cœur et d'esprit qu'on prend, chez elle, à lire le moraliste. On pourrait extraire de ses livres, soit textuellement, soit en condensant plusieurs pages en une phrase, un excellent recueil de maximes pratiques. Aurel est un maître d'énergie, de vie et de sincérité et tous les problèmes que pose la vie lui apparaissent solubles par la franchise, le don de soi, la volonté de se réaliser pleinement sur le plan de la justice et de la beauté. C'est le problème du couple, de la vie conjugale, du bonheur familial qui l'a le plus souvent sollicitée. Et tout ce qu'elle enseigne à ce sujet est de la qualité la plus saine, la plus noble. Mais tout cela, trop dilué. Il suffirait de retrancher à ses livres pour leur donner ce qui leur manque. — R. P.

— L. SARTRE. — *Esquisse d'une théorie marxiste des crises périodiques* (Riviere, 20 fr.). — Si les économistes diffèrent d'avis sur l'explication des crises, les marxistes ne sont pas d'accord sur le sens véritable de la pensée de leur maître dans ce domaine. M. Sartre, reprenant la célèbre schéma de la production établi par Marx, en tire un parti négligé par l'auteur et montre que, de ce schéma, convenablement développé, résulte la surproduction et de celle-ci les crises. Il insiste sur le fait que cette surproduction concerne les objets de consommation et qu'elle s'accompagne toujours d'une sous-production de moyens de production, aussi influente qu'elle sur le mouvement cyclique. Savant ouvrage, très informé des systèmes et des faits contemporains et qui ne sera pas moins apprécié, et discuté, par les marxistes orthodoxes que par les économistes. — R. P.

— DUCHESSE D'ATROLL. — *Protecteurs sur l'Espagne* (Denoël). — Nous ne saurions trop féliciter ceux qui ont pris l'initiative de faire traduire de l'anglais ce livre bourré de faits, il répond aux bobards colportés sur l'asservissement des républicains au bolchevisme ; il précise la part des gouvernements de Rome et de Berlin à la préparation et au développement de l'insurrection et de la guerre ; il marque de traits décisifs ce qui a été la farce de la non-intervention et quel désastre représenté pour la Grande-Bretagne et pour la France la victoire de Franco. Tant que dureront les effets de la guerre d'Espagne, ce recueil pour notre information et notre propagande ne doit pas quitter notre table de travail. — H. G.

— FRANÇOIS HONTI. — *La Hongrie et la crise tchécoslovaque*. — Cet exposé des revendications hongroises en Tchécoslovaquie, fait pour servir la propagande hongroise, est naturellement tendancieux.

Le Gérant : Guy ROCCA.



Imprimerie Centrale du Croissant (Sé Née)  
12, rue du Croissant, Paris-9<sup>e</sup>